



JOURNAL DES DEBATS

149

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 6 – 2023

Séance

du mercredi 26 avril 2023

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Motion no 1459
Pour la mise en place d'un plan d'actions visant le développement démographique du Canton du Jura. Thomas Schaffter (PCSI)
4. Interpellation no 1006
Présentation d'un budget cantonal simplifié. Gabriel Voirol (PLR)
5. Interpellation no 1008
Étudier avec sérieux et détermination les propositions des députés. Raoul Jaeggi (PVL)
6. Arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 »

(La séance est ouverte à 08.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : J'ouvre cette séance du 26 avril 2023 en espérant que vous avez toutes et tous passé de belles fêtes de Pâques et que vous avez pu faire un petit break dans l'étude du point qui nous occupera majoritairement ce jour, à savoir le Plan équilibre. Depuis notre dernière séance, j'ai participé à divers événements. J'en citerai quelques-uns, notamment la conférence très intéressante d'AGORA sur le loup à Glovelier le 11 avril dernier. Oui, le loup est là, tout proche, et le travail pour la protection des

troupeaux doit continuer. Je citerai également le match d'ouverture des mondiaux U18 de hockey, organisés conjointement à Bâle et à Porrentruy. J'ai constaté que le niveau est élevé et que la relève du hockey mondial est véritablement assurée.

Pour ce qui est des quelques communications parlementaires, je vous rappelle que vous avez reçu l'invitation à ma réception officielle, qui aura lieu le 31 mai prochain aux Enfers, dans la ferme familiale de mes parents, et que le délai pour y répondre est fixé au 10 mai prochain. Votre réponse est à adresser directement au secrétariat communal des Enfers.

Il est prévu que nous terminions notre séance de ce jour au plus tard à 16.45 heures afin que les membres des 22 équipes qui se sont inscrites pour le jass puissent se rendre à l'Auberge de la Gare au Pré-Petitjean, sur la commune de Montfaucon.

Je termine ces communications avec une triste nouvelle puisque nous avons appris le décès de Madame Léonne Nadine Amougou, compagne et fiancée de notre collègue Alain Schweingruber, à qui j'adresse, ainsi qu'à toute sa famille, toutes nos condoléances.

2. Questions orales

La présidente : Il est 8.33 heures, nous commençons les questions orales avec 45 minutes à disposition.

Construction d'un nouvel hôpital et compétences décisionnelles

M. Philippe Rottet (UDC) : En ce moment, les violons ne sont pas accordés quant aux compétences ou non du Parlement jurassien face à la construction d'un nouvel établissement hospitalier. En effet, il semble que seul le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura serait compétent pour déplacer le site actuel au sud des voies à Delémont. L'ancien juge cantonal Jean Moritz émet des doutes, en estimant que le Parlement a son mot à dire. Pour l'heure, et avant

qu'il ne soit trop tard, nous demandons au Gouvernement s'il entend confier à une personne neutre et externe au Canton du Jura une étude face à cette problématique. Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, je crois que dans la réponse à l'interpellation du dernier Parlement, le Gouvernement a pris position quant à cette question spécifique. Entre-temps, effectivement, un citoyen avec une ancienne casquette est intervenu et a fait une étude. Avant de mandater qui que ce soit d'autre, cette étude sera analysée par le Service juridique. Le dossier sera repris au sein du Gouvernement jurassien qui, en fonction des résultats du Service juridique, envisagera ou non une étude supplémentaire externe à l'administration cantonale.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je suis satisfait.

Report de l'exposition nationale en 2030 et participation du Canton

Mme Magali Voillat (Le Centre) : Alors que le report du projet d'exposition nationale Svizra27 à 2030 ou ultérieurement a été annoncé il y a peu, le Gouvernement peut-il nous indiquer ses intentions par rapport à la participation du Canton et son avis et les effets de cette annonce de report ? Merci de votre réponse.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement : Madame la Députée, je ne sais pas d'où vous tenez l'information que le projet Svizra27 a été reporté en 2030. Ce que je sais, c'est que le Conseil fédéral a clairement pris position qu'il n'allait pas financer un quelconque projet d'exposition nationale avant 2028. Nous avons eu, dans le cadre du dialogue confédéral, une discussion sur ces objets. Le Conseil fédéral n'entend pas prendre une quelconque position avant cette date, ce qui, effectivement, remet en question, dans les différents projets actuellement en cours, les délais, les processus et les financements pour tenir jusqu'à 2028-2030. Nous avons clairement demandé au Conseil fédéral de se positionner, à savoir que si la réponse devait être négative par rapport à un financement en 2028, de nous le dire suffisamment tôt pour qu'on puisse cesser tout investissement, tout développement de ces projets, quels qu'ils soient, Svizra27 en faisant partie.

Mme Magali Voillat (Le Centre) : Je suis satisfaite.

Achats-tests pour les puffs

M. Fabrice Macquat (PS) : En octobre 2022, je posais une question orale sur la problématique de consommation de cigarettes électroniques jetables « puffs » par des enfants et des adolescents. Le Service de l'enseignement jurassien avait confirmé que ce phénomène était déjà présent dans des classes primaires. Il n'est pas nécessaire de rappeler que ces produits chimiques sont toxiques et engendrent une forte dépendance. Le Gouvernement avait répondu que la vente de ces produits était interdite aux mineurs depuis septembre 2022, qu'il avait entrepris des mesures de prévention ciblées, des communications parents-enfants et aux points de vente de ces « puffs ». Les retours de la population et du terrain démontrent que ces produits continuent de circuler couramment et trop facilement parmi

les adolescents et les enfants.

La *Tribune de Genève* nous apprenait ce lundi que, lors d'une campagne de contrôle, 40% d'achats-tests de « puffs » ont débouché sur une vente illégale à des mineurs. Ces résultats sont véritablement très inquiétants et tout porte à croire, en discutant avec les milieux concernés, que ces ventes illégales sont également fréquentes dans notre canton. Face à ce problème de santé publique, est-ce que les autorités cantonales prévoient également des achats-tests de « puffs » ou d'autres mesures afin de vérifier si la loi est respectée et ainsi protéger la jeunesse ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, il faut tout d'abord mentionner que le Parlement jurassien était précurseur dans la mise en place de l'interdiction, à travers la loi, de la vente à des mineurs de ces différents produits. Lors de ce débat et également dans le cadre de la motion qui a généré cette modification, s'est posée la question de ces achats-tests. Premièrement, des achats-tests coûtent et il n'est pas forcément simple de les réaliser. Il y a des biais dans ce genre de tests et la conclusion de l'époque était de dire qu'il faut d'abord faire de la prévention, d'abord informer les parents, informer les écoles et ensuite, en fonction de l'évolution de la situation, peut-être envisager ce type de tests, soit de manière préventive, soit bien sûr avec l'amende et les conséquences qui vont avec.

Aujourd'hui, il est vrai, face à ces différents résultats de Genève, des questions se posent sur la nécessité ou pas d'aller une étape plus loin dans le canton du Jura. Ce dossier sera repris avec le Service de la santé publique, notamment pour voir dans quelle mesure des tests peuvent être menés dans le canton du Jura. Je ne vous cache pas que nous avons aussi quelques informations sur des endroits qui continuent de vendre ce genre de produits aux mineurs, sans forcément avoir besoin de faire des tests. Nous sommes actuellement en train d'analyser la situation pour savoir si nous avons besoin de passer à ce contrôle ou si les informations que nous recevons sont suffisantes pour intervenir directement auprès de ces acteurs. Nous allons évidemment prendre les mesures nécessaires pour, tout simplement, faire respecter la loi.

M. Fabrice Macquat (PS) : Je suis satisfait.

Présence de benzidine à Bonfol

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Des analyses réalisées ces dernières années ont révélé des taux de pollution supérieurs aux valeurs limites dans certaines zones en bordure de la décharge de Bonfol, dont l'assainissement a officiellement pris fin en 2016. Ces analyses ont notamment mis en lumière la présence de benzidine, un agent cancérigène très toxique qui n'avait pour l'heure pas été répertorié sur le site. Cette découverte, qui nécessite une redéfinition du périmètre à assainir et de la profondeur à excaver, va entraîner un report à 2024 au mieux de l'assainissement complémentaire prévu initialement pour cette année. Cette découverte récente de benzidine tient au fait qu'on aurait simplement omis d'en rechercher la présence auparavant, ce qui ne manque pas d'interpeller. Ma question au Gouvernement est la suivante : Des investigations vont-elles être menées pour identifier l'éventuelle présence de benzidine sur d'autres

sites pollués du canton du Jura, y compris des sites déjà assainis pour lesquels la recherche de benzidine n'a pas été menée ?

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Effectivement, Monsieur le Député, un assainissement complémentaire est nécessaire sur le site de Bonfol. Vous avez parlé de découverte récente. La présence de ce problème a déjà été communiquée en avril 2022, il y a une année. Des investigations ont été menées et confirment la présence de cet élément toxique. Des variantes sont actuellement à l'étude pour savoir comment assainir l'endroit. On appelle cela une lentille sableuse. Deux options pourraient a priori être retenues. La première est une excavation ou alors un assainissement in situ, avec des technologies bien évidemment adéquates. Ceci est fait sous le contrôle de l'Office de l'environnement et financé, comme tout l'assainissement de la décharge de Bonfol, par la BCI. Voilà en ce qui concerne Bonfol.

Par rapport à d'autres sites pollués, l'Office de l'environnement a plusieurs sites sous surveillance, qu'ils soient pollués ou contaminés. Les sites contaminés seront à assainir ou sont en cours d'assainissement. Et pour les autres, la surveillance doit permettre de déterminer le niveau de pollution.

Le Gouvernement n'a pas plus d'informations techniques mais, en tous les cas, il met les moyens en œuvre pour que l'Office de l'environnement puisse exécuter ces tâches de surveillance des sites pollués de la meilleure des manières.

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Je suis partiellement satisfait.

Augmentation des taux d'intérêt sur les prêts COVID

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Tout récemment, en catimini, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un taux de 1,5% sur les prêts COVID octroyés lors de la pandémie pour venir en aide aux acteurs économiques fortement touchés par les mesures de protection. Des prêts COVID initialement prêtés à 0%, rappelons-le. Bien sûr, il a toujours été précisé que le Conseil fédéral pouvait à tout moment introduire un intérêt si la situation l'exigeait. La hausse du prix de l'argent observée ces derniers temps n'y est bien entendu pas étrangère. En effet, ces prêts coûtent désormais à la Confédération.

Si ces crédits ont été appréciés par bon nombre d'acteurs économiques de la place pour maintenir leur activité, c'est le timing de la mesure et le message transmis par le Conseil fédéral qui interpellent. En effet, après avoir trouvé 209 milliards pour sauver un géant bancaire suisse mis à terre par quelques bandits et, finalement, avouons-le, pour sauver notre économie, on introduit un intérêt aux petites et moyennes entreprises pour amortir le choc du côté des finances fédérales. Choquant. Dans un contexte inflationniste déjà difficile et avec l'explosion des coûts de l'énergie et de certaines matières premières, sans compter la fragilité qui subsiste dans le secteur de la restauration, ma question est simple : Est-ce que le Gouvernement jurassien cautionne la décision du Conseil fédéral dans ce domaine ou est-il prêt à exprimer sa réserve et son inquiétude quant à cette décision ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la

Santé : Monsieur le Député, le Gouvernement n'a pas à cautionner ou pas. Nous n'avons aucune compétence sur la décision qui n'a pas été prise en catimini par le Conseil fédéral. Elle a été prise de manière officielle le 29 mars. Ce que l'on peut vraiment critiquer, c'est le délai de mise en œuvre qui débutait au 1^{er} avril. Ainsi, effectivement, certaines entreprises, certains commerces ont reçu mi-avril l'annonce que les taux d'intérêt allaient augmenter, avec une mise en œuvre de manière rétroactive au 1^{er} avril. Evidemment, nous pouvons, devons contester cela.

Toutefois, je crois qu'il faut un peu resituer et se rappeler le rôle qu'a joué la Confédération dans toute la gestion de cette crise COVID. Heureusement, elle a réagi rapidement, a mis à disposition des moyens conséquents pour l'économie et, depuis le premier jour, a clairement mentionné qu'en fonction de l'évolution des taux directeurs, des taux d'intérêt allaient peut-être être imposés sur ces différents prêts COVID. Le résultat est que nous voyons depuis quelques semaines des remboursements assez conséquents de ces prêts de la part de certains acteurs pour éviter des paiements d'intérêts.

Bien sûr, nous allons intervenir – je ne pense pas que ça serve à grand-chose d'écrire au Conseil fédéral – intervenir en bilatéral pour que le processus soit peut-être différent la prochaine fois. Par contre, permettez-moi d'utiliser la réponse à cette question orale pour dire que l'ensemble des mesures, notamment des avances qui se sont transformées en prêts sans intérêts dans le cadre des décisions cantonales, ne sont pas touchées par ces taux d'intérêt. Ainsi, pour tous les commerces qui auraient encore un solde par rapport aux avances obtenues par la Confédération mais sous l'égide du Canton, ces montants-là de prêts ne sont pas touchés par les taux d'intérêt. C'est vraiment uniquement la première vague de prêts COVID, à travers les banques, que les commerces et les industries pouvaient quasiment obtenir en 24 heures.

La manière est évidemment discutable et nous allons en faire part au Conseil fédéral mais, sur le fond, le Canton n'a absolument aucun pouvoir pour agir sur ces taux d'intérêt.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

Affichage le long des routes

M. Gabriel Voirol (PLR) : Une bonne nouvelle qui n'aura échappé à personne, c'est le printemps et, avec le printemps, bien évidemment, les petites fleurs et les champignons qui poussent dans nos champs. Mais je dirais qu'il y a aussi d'autres choses qui poussent dans nos champs, en particulier au bord des routes. Ce sont des affichages, voire mêmes des cadeaux, qui deviennent relativement volumineux, avec une certaine tolérance sur cet affichage au bord des routes. D'où ma question : Est-ce que le Gouvernement peut nous éclairer et indiquer si cette tolérance est différente de celle qui a été appliquée par le passé au niveau de l'affichage des campagnes électorales et si la politique a changé en matière de surveillance d'affichages sauvages au bord des routes ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, le printemps est là, même si la température extérieure rappelle plutôt l'hiver, le bois joli n'est plus en fleur, les

crocus sont déjà passés. Mais effectivement, d'autres activités sortent ou émergent. Ce sont des candidats et des candidates pour les élections fédérales. Une campagne qui démarre gentiment. Et qui dit campagne dit réclame, puisque c'est le mot utilisé par l'ordonnance concernant la réclame sur la voie publique, qui définit ce que l'on peut faire et pas faire.

Il y a deux types d'affichage possibles. Un affichage permanent, mais là ça ne concerne pas les campagnes électorales, à moins que quelqu'un veuille être en campagne permanente, mais au bord des routes, ce ne serait pas très bien perçu à mon avis. Et il y a les affichages temporaires, qui concernent plus les campagnes électorales. Une motion avait été déposée au Parlement, et acceptée, pour demander une simplification des choses, simplification qui est en vigueur. Ainsi, il est demandé aux partis politiques qui veulent afficher des réclames au bord des routes d'appliquer le formulaire qui doit spécifier où les partis veulent mettre les affichages.

Les partis sont appelés à respecter les règles définies, qui sont les suivantes. A l'intérieur des localités : à deux mètres de la route au minimum ; à l'extérieur des localités : à 15 mètres des routes ; ne pas gêner la visibilité, ne pas afficher aux intersections, pas sur les ponts, pas dans les giratoires, pas sur les candélabres, ne pas éclairer les affichages (les réclames), pas au bord de l'autoroute. Dès la fin de la campagne électorale, soit le dimanche à midi, tout doit être retiré de l'espace public 14 jours au plus tard après que les résultats sont tombés.

Voilà les règles que nous demandons aux partis de respecter et que nous ferons respecter. Je suis sûr qu'il n'y aura aucun problème, et ceci bien évidemment dans un but de sécurité publique sur la route.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Informations concernant les résultats des mesures prises dans le cadre de la crise énergétique

M. Romain Schaer (UDC) : Après les déclarations au niveau national sur le bilan des mesures prises concernant la crise énergétique, nous, citoyennes et citoyens jurassiens, avons participé activement à cet effort à nos niveaux, employés d'Etat ou non. J'en suis certain. Ma question : Le Gouvernement a-t-il l'intention de divulguer les résultats d'économies réalisées, notamment au sein de l'administration, ou doit-on partir du principe que l'attaché cantonal aux affaires climatiques ne connaît pas l'urgence financière ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, merci pour votre question d'actualité puisque l'hiver doux succède à un printemps froid. Effectivement, on peut imaginer que l'économie d'énergie durant l'hiver sera peut-être contrebalancée par plus d'énergie au printemps pour chauffer nos bâtiments. Mais dans tous les cas, des mesures ont été prises, des mesures à plusieurs niveaux. Le Gouvernement n'a pas toutes les informations pour vous répondre actuellement, mais si vous le souhaitez, nous pouvons faire un retour au travers de la commission de l'environnement et de l'équipement pour expliquer les mesures qui ont été prises, les résultats que nous avons pu mesurer et peut-être également esquisser d'autres mesures possibles à l'avenir.

M. Romain Schaer (UDC) : Je suis satisfait.

Distribution de bibles aux abords des écoles

M. Patrick Cerf (PS) : Notre région n'échappe pas aux distributions du Nouveau Testament par Les Gédéons, ni aux méthodes discutables des membres de cette association qui veulent imposer à d'autres leur vision étriquée de la foi. Alors oui, il en a déjà été question ici. Alors oui, il a déjà été répondu que les écoles devaient être protégées. Alors non, on est loin du compte, car ces gens rivalisent de ruses pour parvenir à leurs fins, par exemple en se postant sur l'étroit chemin qui mène au collège Thurmann, comme cela a été observé récemment, entre autres établissements bruntrutains. Un inconnu qui tend une bible à des écoliers dans ces conditions, cela relève de l'intrusion et de l'intimidation. Le faire à deux pas d'un sanctuaire de l'instruction, en l'occurrence une école publique, est un acte de prosélytisme et une insulte à l'institution. Le Gouvernement compte-t-il intervenir une fois pour toutes pour éviter ces dérapages et, si oui, de quelle manière ? Je remercie le ministre de sa réponse.

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Vous parlez de dérapages. Effectivement, c'était le cas en 2019. Nous avons écrit à cette association pour lui rappeler qu'il était interdit de distribuer ce type de choses dans le cadre du périmètre scolaire. En ce qui concerne la voie publique, il en est autrement. A ce sujet, en vous entendant, on peut imaginer que la CODES (Conférence des directeurs d'écoles secondaires) reprenne cette question, non pas dans une possibilité d'interdiction, parce que sur la voie publique nous ne le pouvons pas et que c'est déjà interdit sur l'espace scolaire. On pourrait imaginer ouvrir la discussion sur cette question de la liberté de l'élève, c'est ce que j'entends dans vos propos, Monsieur le Député, sa liberté de refuser une distribution sur la voie publique, dans le cas qui vous importe, mais finalement où qu'elle soit. Cela pourrait se faire par exemple en éducation générale et sociale ou lors d'un projet d'établissement.

M. Patrick Cerf (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Hausse de prix des transports publics

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Dès le 10 décembre prochain, les voyageurs devront déboursier davantage pour prendre les transports publics. Les prix augmenteront – devraient augmenter – en moyenne de 4,3% sur tous les tarifs et abonnements de deuxième classe, ceux de première classe étant moins impactés. Dans le même temps, les prix à la consommation ont augmenté de 4,5% et le Secrétariat d'Etat à l'économie table sur une inflation supplémentaire de 2,4% pour 2023.

La Confédération, elle aussi dans le rouge, a d'ores et déjà annoncé une réduction de 7,8% des moyens alloués au trafic régional voyageurs pour 2024. A cela s'ajoute une hausse de la TVA de 0,4% au 1^{er} janvier prochain, due à la réforme de l'AVS. La branche des transports estime que chacun doit faire des efforts, y compris les commanditaires, dont les cantons qui, pour certains, sont déjà exempts, nous sommes bien placés pour le savoir. L'impact sur le pouvoir d'achat précariserait encore davantage les plus démunis et le climat sera le grand perdant si les gens se détournent des

transports publics au profit des véhicules individuels. Ma question est la suivante : Dans ce contexte difficile, quelle est la marge de manœuvre du Gouvernement pour limiter l'impact de cette hausse de prix des transports publics ? Je vous remercie.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Madame la Députée, vous avez bien résumé la situation. Si je vais directement à la question de la marge de manœuvre, elle est assez restreinte au niveau du Gouvernement puisqu'au niveau des abonnements généraux, abonnements demi-prix et billets individuels, la compétence décisionnelle est à Alliance SwissPass. Il n'y a donc pas de moyen d'agir directement au niveau du Gouvernement jurassien.

Par contre, le Gouvernement jurassien a une marge de manœuvre pour ce qui concerne les abonnements Vagabond de la communauté tarifaire jurassienne. Le Gouvernement sera saisi d'un dossier, probablement durant le mois de juin, qui l'amènera à se prononcer sur l'option de suivre l'augmentation de 4,3% de SwissPass ou pas, avec, dans le deuxième cas, un impact estimé à 200'000 francs. Le Gouvernement aura soit l'option de dire qu'il suit l'augmentation et que ce sont 200'000 francs de plus qui seront payés par les utilisateurs d'abonnements Vagabond, ou alors le Gouvernement peut refuser et il devra financer lui-même ces 200'000 francs, sans aucune aide de la Confédération. C'est le choix politique que devra faire le Gouvernement. Je ne peux pas vous en dire plus puisque le Gouvernement statuera à ce moment-là.

En revanche, je tiens à relever ce que vous avez mis en exergue est à la fois l'augmentation envisagée des abonnements et une réduction de la contribution de la Confédération pour le trafic voyageurs. Cela va fortement impacter le Canton du Jura puisque nous aurons soit à suppléer au manque de financement fédéral, soit à réduire l'offre, c'est-à-dire réduire la possibilité pour les gens de voyager en transports publics. Si ces baisses sont confirmées, des choix assez difficiles seront à prendre au niveau de l'Etat jurassien.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Je suis satisfaite.

Désengagement du Canton en faveur du développement durable

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Ma question concerne le développement durable dans le canton du Jura. Le Réseau cantonal du développement durable est une association représentant actuellement 22 cantons suisses, dont le Canton du Jura ne fait pas partie, aux côtés d'Appenzell, Argovie et les Grisons. Ce réseau joue pourtant un rôle clé dans la coordination et la promotion des initiatives en faveur du développement durable aux échelles cantonale et fédérale.

Il convient de rappeler qu'avant son départ pour Jurasica en 2014, Madame la ministre Rosalie Beuret Siess occupait la fonction de déléguée au développement durable au sein du Service du développement territorial, avec des actions non négligeables. Depuis lors, ce poste est resté vacant, puis a même été supprimé. Le Gouvernement peut-il nous dire pourquoi on observe un désengagement, ou un non-engagement, de notre Canton dans ce domaine et s'il est éventuellement prévu de rejoindre cette association de cantons dans un futur proche, afin de soutenir et promouvoir

des actions en faveur du développement durable sur notre territoire ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, peut-être juste corriger le vocabulaire utilisé. Vous parlez d'un désengagement, ce n'est pas le cas. Le Gouvernement s'engage en faveur du climat, s'engage en faveur du développement durable, mais peut-être pas au travers des outils que vous imaginez. Pour rappel, le Plan Climat a été mis en consultation et il est actuellement retravaillé suite à la consultation. Des mesures seront à adopter et des financements relatifs aux mesures adoptées seront également libérés.

Au niveau du développement durable, le Gouvernement a demandé à la Fondation O₂ de suivre cet important dossier, ce que la Fondation O₂ fait de façon très bonne, excellente. Actuellement, deux gros sujets sont traités et travaillés par la Fondation O₂. Il s'agit de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Voilà deux sujets qui sont à nos yeux importants, que la Fondation O₂ traite actuellement, avec des mesures qui seront prises et mises en lien avec le Plan Climat très probablement. La Fondation O₂ agit également sur d'autres domaines au niveau de la qualité de vie, de la santé, également en collaboration avec les communes.

Effectivement, nous ne sommes pas membre de l'association intercantonale que vous mentionnez, mais nous menons quand même une politique qui est à saluer. En ce qui concerne l'adhésion ou pas à cette association ou à d'autres, vous anticipez peut-être un peu le débat futur de la matinée, Monsieur le Député, puisque le Parlement traite aujourd'hui du Plan équilibre, notamment la mesure 606 qui veut réduire les cotisations de l'Etat à différentes associations. Il est difficile de vouloir réduire d'un côté et de réadhérer à d'autres associations. Voilà pourquoi la politique est menée ainsi. Mais dans tous les cas, ce qui compte pour le Gouvernement, c'est d'avoir une approche pragmatique, des actions concrètes. Et c'est ce que nous faisons, notamment en collaboration avec la Fondation O₂.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je suis partiellement satisfait.

Conséquences financières du transfert de Moutier

M. Yves Gigon (UDC) : Historiquement et pour des raisons de cœur, il est tout à fait compréhensible que Moutier et le Jura veuillent se réunir dans un destin commun. Cependant, si on parle uniquement de l'aspect financier, c'est un canton proche de la faillite qui va accueillir une commune en sursis concordataire. Il faut bien admettre que l'on est plus en train d'établir un état de collocation à l'Office des poursuites que de négocier un concordat avec Berne. La venue de Moutier va nous coûter un saladier, quoiqu'on en dise. Si la venue de Moutier était une bénédiction pour nos finances, le Plan équilibre en tiendrait compte. Et pourtant, pas un mot. Ma question est la suivante : Financièrement, et uniquement financièrement, quel avantage a le Jura à accueillir Moutier, ville désertée ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Vous parlez de cœur, Monsieur Gigon, il me semble que l'on peut décidément voir que la thématique de Moutier vous

tient à cœur puisqu'à peu près à chaque séance de ce Parlement vous sollicitez l'avis du Gouvernement par rapport à cette thématique. Concernant les effets financiers, cela ne vous surprendra pas d'apprendre que les coûts que représentera Moutier dans l'environnement jurassien dépendront notamment de choix politiques. Les effets financiers de l'accueil de Moutier ne sont aujourd'hui pas complètement finalisés puisque ces choix politiques, pour une partie, sont compris dans le projet de concordat intercantonal et que sa validation prochaine par les deux gouvernements constituera le socle indispensable à la construction de ce projet d'envergure. Dès lors, même si les services de l'Etat travaillent aujourd'hui d'arrache-pied pour déterminer une planification financière, dont nous disposerons d'une première vision à la fin de l'année pour l'année 2026, il ne m'est pas possible de vous donner des éléments plus complets, sachant que cette vision doit être déployée, consolidée et étayée en fonction des différents choix politiques à venir.

M. Yves Gigon (UDC) : Je ne suis pas satisfait.

Etat de la route entre St-Ursanne et Soubey et remise en état des bords de route

M. Nicolas Maître (PS) : Même si mon intervention concerne plus spécialement l'état du tronçon de la route allant de St-Ursanne à Soubey, elle peut certainement se rapporter à d'autres portions routières jurassiennes. Sans parler d'une glissière de sécurité suspendue dans le vide à son extrémité et d'autres trous visibles de longue date, les arbres déracinés par les forts coups de vent de ces dernières années ont mis à mal les bords de cette route cantonale, occasionnant par endroits des rétrécissements. Bien que les affaissements du terrain soient signalés par des panneaux adéquats qui avertissent les conducteurs d'un certain danger et que l'on admette une planification des travaux de remise en état, la population de notre région et les usagers de ce tronçon routier commencent à s'impatienter et à se poser des questions quant à leur sécurité. Il n'est pas rare qu'on m'interpelle afin de m'enquérir de l'état de ce dossier auprès du Canton, sans vraiment de succès jusqu'à aujourd'hui, je l'avoue. D'où ma question : Quel est le délai prévu pour une remise en état de nos bords de routes cantonales dans le Clos du Doubs ? Je remercie le ministre de tutelle de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, votre question s'adresse en principe au Gouvernement, pas au Département. Ainsi, le Gouvernement, Monsieur le Député, n'est pas informé de chaque tronçon de route, de chaque nid-de-poule, de chaque souche qui tombe ou qui est existante aux abords des routes. En revanche, le Gouvernement et le Parlement sont à mes yeux conscients du besoin financier relatif à des sujets comme vous les évoquez : la mise à niveau des routes, l'entretien des routes, le maintien de la valeur au niveau des ouvrages d'art. Et là, on est plutôt dans une discussion budgétaire, Monsieur le Député. Je vous incite donc à vous intéresser au prochain budget 2024, notamment en ce qui concerne l'entretien des routes. Vous y verrez peut-être que des moyens supplémentaires seraient les bienvenus, mais qu'ils dépendent aussi des arbitrages que nous faisons tous, Gouvernement et Parlement.

Pour vous expliquer comment cela fonctionne au niveau du Service des infrastructures, le réseau cantonal routier est

évidemment inspecté régulièrement, nous connaissons l'état des routes, nous connaissons la fréquentation des routes, nous connaissons les moyens nécessaires à leur remise en état et le Service des infrastructures agit par priorisation par rapport à tous ces paramètres. Il n'est donc pas possible de vous donner un délai pour chaque tronçon de route. Par contre, sachez que les actions sont menées par priorisation par rapport à l'état de la route et à son trafic.

M. Nicolas Maître (PS) : Je ne suis pas satisfait.

3. Motion no 1459

Pour la mise en place d'un plan d'actions visant le développement démographique du Canton du Jura Thomas Schaffter (PCSI)

Face aux nombreux défis auxquels le Canton du Jura est confronté, celui de la démographie est central. Alors que d'autres régions de Suisse voient leur population augmenter dans de très fortes proportions, le Canton du Jura stagne depuis plusieurs années. Cette réalité plonge le Jura dans une situation financière délicate et le met parfois à l'écart des grandes préoccupations de l'Etat confédéral. La stagnation de la population, en perspective avec les autres cantons, nous fait perdre d'importants montants au regard du système de péréquation fédéral.

Or, force est de constater que la qualité de vie est élevée dans notre canton. Son industrie est florissante dans les secteurs de la microtechnique, de l'horlogerie et du médical, sans oublier bon nombre de petites et moyennes entreprises assurant de nombreux services de qualité. La formation de base et de proximité, le Lycée cantonal et les écoles postobligatoires dans l'économie, la technique ou plus récemment les soins, le succès du modèle de formation duale sont autant d'atouts dont le Canton du Jura peut être fier. A cela s'ajoutent un environnement préservé, des villes et villages authentiques, des espaces verts inédits et paisibles, des sociétés locales dynamiques, des clubs sportifs d'élite et amateurs dans de nombreuses disciplines. Bref, le Canton du Jura dispose d'un potentiel largement sous-exploité et méconnu. Il est urgent de le faire savoir et de mettre en mouvement et en commun tous les services de l'Etat (aménagement du territoire, économie, formation, fiscalité, communes, Chambre de commerce, communication, etc.) autour d'un projet ambitieux visant la création d'un plan d'actions de développement démographique.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement jurassien de mettre sur pied un plan d'actions de développement démographique pour le Canton du Jura, s'articulant aussi bien autour des services de l'Etat que des acteurs privés.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Alors qu'il comptait 65'000 habitants lors de son entrée en souveraineté en 1979, le Canton du Jura affichait une population de 73'798 habitants, pour être précis, au 31 décembre 2021, soit une hausse de 8'800 habitants. 13,5% en 43 ans de souveraineté ou, en d'autres termes, 200 habitants de plus par an en moyenne. On pourrait déjà s'en réjouir si la progression était significative en comparaison au plan national. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas puisque la Suisse comptait 6,3 millions d'habitants en 1979 et en compte désormais plus de 8,8 millions, soit une progression démographique de près de 40% durant la période évoquée.

Je ne vais pas vous surprendre en énumérant les cantons qui ont le plus profité de cette forte hausse. En tête, bien souvent les cantons de Zurich, Argovie, Zoug, Thurgovie, Genève, Berne, de même que Schaffhouse, Vaud plus récemment, Lucerne, sans oublier Fribourg, bien entendu, et même Schwytz. En résumé, alors que le Jura pesait un peu plus de 1% de la population suisse en 1979, il représente aujourd'hui péniblement 0,83%. Son poids et son importance diminuent à la vitesse grand V, avec des conséquences financières non négligeables à en croire l'évolution de la péréquation financière fédérale. Une tendance plus qu'inquiétante, voire dramatique, qui nous fait conduire à la catastrophe si on n'agit pas de suite.

Cette motion est aussi un outil permettant de travailler sur l'attractivité et le développement des revenus dans notre canton. Nous passerons notre matinée à valider un plan équilibre, à réduire de manière drastique nos dépenses et c'est seulement la troisième fois que nous le ferons en disant : « Le temps n'est-il pas aussi venu de travailler sur le positif, sur les recettes, sur ce qui nous permettrait de dépasser notre taille critique ? » L'arrivée de Moutier y contribuera, même si elle inquiète mon collègue Yves Gigon, et c'est heureux. Mais ce n'est pas suffisant. Nous devons viser les 100'000 habitants dans les dix ans qui viennent. C'est l'objet de ce plan ambitieux, demandé par la motion.

Certains d'entre vous pourraient être tentés de dire : « Ne faisons plus rien tant que les finances ne seront pas rétablies ». Je leur répondrai : « C'est justement en ne faisant rien que les finances se détérioreront encore et encore ». Je rappelle d'ailleurs que ce même Parlement avait accepté un texte pour améliorer les recettes de l'Etat. Il me semble que nous y sommes avec cette motion. Le but de cette motion n'est pas de mettre sur pied un « Jura, Pays ouvert bis », quand bien même ce projet offrait une vision à notre canton, mais plutôt de proposer un plan d'actions concrètes, spécifiques, qui attirent clairement de nouveaux habitants.

Aujourd'hui, prétendre qu'une étude est nécessaire pour évaluer la situation et suggérer la transformation de ma motion en postulat, comme le demande le Gouvernement, me paraît totalement inadapté à l'urgence de la situation. Etudier quoi ? Tous les paramètres sont connus. Il convient désormais de mettre sur pied un plan concret d'actions favorisant le développement démographique du Jura et le moment est particulièrement bien choisi à en lire les articles de presse à ce propos.

La plupart des cantons suisses ne disposeront plus, d'ici 10 à 15 ans, de surfaces pour accueillir de nouveaux habitants. Alors que le Jura, et c'est une triste réalité, présente l'un des taux de vacance des logements les plus hauts de Suisse, à 2,96%. Il s'agit d'ailleurs de la plus forte progression en 2022. C'est aussi dans le Jura que l'on compte le plus de surface à bâtir par habitant, pas moins de 586 m² par habitant, contre une moyenne suisse de 282 m², selon une récente étude de l'Office fédéral du développement territorial.

Que l'on se comprenne bien, le but de cette motion n'est pas de miter le territoire jurassien, ses magnifiques paysages et son environnement préservé, mais d'exploiter au maximum les opportunités déjà à disposition, c'est-à-dire les logements vacants, les espaces encore disponibles à la construction, dans le respect de la législation fédérale. Nos villes et nos villages en regorgent.

C'est le moment d'agir, pas de réfléchir et d'étudier, mais véritablement d'agir. Le Jura n'a pas que du terrain et des logements vides. Il a de nombreux atouts. Rappelons qu'il offre de nombreux emplois de valeur dans les services et dans l'industrie. Le boom observé actuellement dans l'horlogerie et la machine-outil le confirme. Plus de 10'500 frontaliers et frontalières se déplacent quotidiennement dans le Jura pour y assurer un emploi. Bien sûr, il paraît bien illusoire de sédentariser l'immense majorité d'entre eux en raison des coûts de la vie entre les deux pays mais, qui sait, peut-être qu'une partie d'entre eux pourraient y être tentés. Mais c'est surtout 10'000 places de travail qui sont autant d'arguments permettant également une sédentarisation de travailleuses et travailleurs.

D'ailleurs, si nous orientons davantage ces places à des personnes susceptibles de s'installer dans le Jura, ne diminuerions-nous pas les conséquences néfastes de la mobilité individuelle qui sclérose nos routes principales aujourd'hui ? Le Jura a de bonnes écoles, une belle qualité de vie, un environnement préservé, un milieu associatif et sportif vivant, vivifiant, un revenu disponible pas plus mauvais qu'à Genève, Zurich ou Lausanne, où le logement devient hors de prix. Ses infrastructures routières principales se sont améliorées, les transports publics sont en constant développement. Autant de facteurs susceptibles d'attirer de nouveaux habitants. Encore faudrait-il le dire, le vendre, le crier haut et fort.

Il est donc urgent de réunir tous les acteurs clés susceptibles d'apporter leur pierre à l'édifice : services administratifs, acteurs économiques, autorités communales et bien d'autres encore. Pourquoi ne pas créer à nouveau des commissions ou sous-commissions parlementaires visant à traiter toutes les facettes d'une véritable politique démographique, tous partis confondus, pour donner un message fort d'unité autour de cette belle ambition pour notre canton ? Il est temps de lancer ce plan d'actions de développement démographique dès maintenant. Je compte sur votre soutien à cette motion.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement : Eh bien, Monsieur le Député, voilà un beau plaidoyer sur l'inaction des gouvernements jurassiens depuis la création de ce canton. Nous n'avons strictement rien fait depuis plus de 40 ans au niveau de la démographie. Je crois que le constat est partagé, Monsieur le Député, par rapport à votre préoccupation. Effectivement, nous avons un problème démographique dans ce canton. Du reste, les gouvernements successifs depuis la création l'ont constaté. Des mesures en faveur du développement démographique se retrouvent dans pratiquement tous les programmes gouvernementaux de législature. Le programme de législature actuel, c'est vrai, n'a pas d'objectif stratégique en soi visant spécifiquement la démographie. La priorité, vous le comprendrez, Mesdames et Messieurs les Députés, ayant été donnée à l'accueil de Moutier. On retrouve toutefois plusieurs mesures dont les objectifs participent à l'essor démographique. Le Gouvernement reste évidemment attentif à l'évolution de la population jurassienne, qui demeure une priorité en matière de politique publique. La mise en œuvre de ces mesures implique par ailleurs la coordination de plusieurs secteurs et acteurs, dont certains hors de l'Etat.

Vous avez mentionné, Monsieur le Député, plusieurs régions de Suisse et plusieurs cantons dans lesquels la démographie a explosé. Il faut avoir beaucoup de persévérance et de temps pour trouver les programmes et les mesures

spécifiques à cette croissance. Les cantons n'ont pas fait grand-chose. Les cantons que vous avez cités n'ont pas fait grand-chose pour cela, si ce n'est justement avoir une économie, avoir des places de travail qui ont généré ensuite des améliorations significatives des conditions-cadres qui amènent dans un cercle vertueux ce que, malheureusement, nous n'avons encore pas dans le canton du Jura.

Mais nous partageons votre optimisme par rapport à l'évolution des conditions générales en Suisse, où le canton du Jura a effectivement également des cartes à jouer. Au cours des dernières décennies, on peut mentionner plusieurs programmes qui ont été réfléchis, dont « Jura, Pays ouvert » en 2004, qui avait déjà pour objectif de faire passer le Jura à 80'000 habitants. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas. En 2010, l'achèvement de l'A16 et l'ouverture de la gare TGV de Belfort-Montbéliard ont été accompagnés d'une stratégie de communication visant justement à ancrer le Jura au TGV Rhin-Rhône ainsi qu'aux réseaux autoroutiers nationaux et européens. L'augmentation de la population résidente faisait partie de ces objectifs stratégiques.

Ces différentes actions, ainsi que celles figurant dans les anciens programmes de législature, partaient toutes du même constat, que vous faites du reste, Monsieur le Député : la croissance démographique du Jura est en deçà de la moyenne suisse et même nettement plus faible que dans les centres urbains du pays. Nous partageons ce constat. L'Office fédéral de la statistique, dans ses scénarios de l'évolution de la population de la Suisse et des cantons sur la période 2020-2050, envisage trois scénarios pour le canton du Jura. La population augmenterait de 78'000 à 85'000 personnes pour les deux scénarios optimistes, mais diminuerait légèrement selon le scénario le plus pessimiste. Au niveau structurel, le vieillissement de la population se poursuit avec une augmentation de plus de 36% de la classe des personnes âgées de plus de 65 ans, alors que celle en âge de travailler baisserait de 4% selon le scénario médian. C'est également l'un des aspects de l'évolution démographique qui inquiète, je dirais, à moyen, court terme, peut-être même davantage que le chiffre absolu de l'évolution de la population. Car cette évolution des structures de notre population change complètement certaines priorités de l'Etat. Je pense ici notamment à la prise en charge des personnes âgées, qui sera un défi majeur des 30 à 40 prochaines années.

Ces perspectives, Mesdames et Messieurs les Députés, illustrent bien sûr le besoin constant de mesures visant à renverser cette tendance préoccupante. La mise en œuvre de politiques publiques en matière de démographie est efficace sur le long terme, en développant leurs effets sur les conditions-cadres, comme je l'ai déjà mentionné. Parmi les secteurs concernés par des programmes favorisant l'essor démographique, on peut notamment citer le marché du travail, l'urbanisme, la mobilité, l'habitat, la santé, les soins, le système éducatif, l'accueil extrafamilial, l'intégration sociale, la fiscalité et d'autres encore.

Diverses actions en faveur de l'essor démographique et de rajeunissement de la population existent dans ces différents domaines, mais elles ne sont pas planifiées dans un plan spécifique. Le plan d'actions proposé par la motion vise à mieux les coordonner, mais un tel plan doit aussi s'accompagner d'une stratégie de marketing territorial pour laquelle il faut dégager des moyens, Mesdames et Messieurs. La réussite d'une telle démarche est aussi conditionnée à une large acceptation politique. L'engagement de l'Etat seul ne

suffit pas. Décréter que les frontaliers doivent s'installer dans le Jura ne suffit pas, Mesdames et Messieurs. Nous avons un groupe de travail depuis cinq ans. En deçà d'un salaire de 7'000 à 8'000 francs, aucun frontalier ne viendra s'établir dans le canton du Jura, même si notre système scolaire est merveilleux et le meilleur du monde.

Le canton de Schaffhouse, qui présente des similitudes socio-démographiques avec le canton du Jura, a fait de la démographie un enjeu stratégique dans son programme de législature 17-20, décliné en 28 mesures. Le Conseil d'Etat a mis sur pied un groupe de travail interne à son administration, composé de spécialistes chargés du suivi et de la mise en œuvre des mesures. Ce pourrait être un exemple à suivre, mais encore faut-il en mesurer les effets. Aujourd'hui, nous ne savons pas, nous ne connaissons pas les effets concrets du plan schaffhouseois. Du reste eux non plus, parce qu'il est encore trop tôt pour en estimer la totalité du spectre positif s'il y en a.

Vu les ressources limitées de l'Etat jurassien – je pense qu'aujourd'hui on l'entendra à quelques reprises, je crois que c'est aussi un fait de notre situation – ces ressources sont priorisées, d'une part par le Gouvernement, mais également par vous, le Parlement. Et ce qui occupe en grande partie, ce qui va continuer d'occuper l'Etat jurassien ces prochaines années, c'est l'accueil de Moutier évidemment, mais également la modernisation de l'Etat. Il paraît indispensable au Gouvernement jurassien de se questionner d'abord sur l'opportunité de lancer un tel plan d'actions. Pour ce faire, le Gouvernement jurassien propose de transformer cette motion en postulat parce que nous partageons les mêmes appréciations de la situation. Par contre, sur la nécessité d'avoir un plan formel, institutionnalisé, avec une dynamique propre, nous ne sommes pas certains que ce soit le meilleur outil à mettre en place aujourd'hui par rapport à notre situation. Analysons les aspects, les mesures les plus pertinentes pour répondre et relever ce défi démographique et travaillons ensuite sur les mesures, plutôt que d'investir du temps, de l'argent dans des planifications qui, malheureusement – on l'a constaté dans le passé – restent trop souvent des intentions, souvent dans des tiroirs en définitive.

Le Gouvernement vous propose de transformer la motion en postulat pour voir dans quelle mesure on doit retenir certaines des mesures pour aller de l'avant et investir concrètement dans ces dernières.

M. Stéphane Theurillat (Le Centre) : Oui, Monsieur le Député, le développement démographique du canton du Jura est bel et bien un des enjeux majeurs des prochaines années. Cette augmentation de la population doit nous permettre d'accroître nos possibilités de développement à l'aide notamment de rentrées financières supplémentaires à tous les niveaux et profitables à toutes et tous. Lors du traitement du plan directeur cantonal, il avait été acté les objectifs de 80'000 habitants en 2030 et 83'000 habitants en 2040. Ce sont ces deux chiffres clés qui ont déterminé les lignes directrices de la mise à jour des fiches du plan directeur et ainsi notre vision pour le futur. Par conséquent, notre stratégie d'aménagement du territoire est déjà réfléchie pour y répondre, tout en maintenant notre excellente qualité de vie.

Mais si le travail est en cours concernant l'aménagement du territoire en lien avec notre développement démographique, celui-ci ne sera pas suffisant pour répondre à ces objectifs. Il est primordial que d'autres actions soient réalisées selon différents axes. A ce titre, notre groupe s'étonne

quelque peu de la proposition du Gouvernement de transformer la motion en postulat, alors que nous aurions espéré plutôt une position « accepter et proposition de classer car réalisée ». En effet, nous estimons que cet enjeu devrait en permanence guider le Gouvernement dans ses actions et ainsi déjà faire partie de ses visions à long terme. En conséquence, afin d'appuyer l'importance de travailler à l'augmentation de la démographie dans notre canton, le groupe Le Centre soutiendra majoritairement cette motion et bien entendu le postulat si la transformation devait être acceptée.

M. Pierre-André Comte (PS) : La question de la démographie est une question qui, en certains endroits, évoque celle de la survie de l'Etat. Elle a alors une forte influence sur son dynamisme économique et donc sur sa capacité financière. Qu'on examine de près la pyramide des âges dans les pays riches et l'on voit que la démographie joue un rôle déterminant dans l'agencement et le financement des politiques publiques. C'est un sujet auquel il est légitime d'accorder de l'importance. Une démographie stagnante et déséquilibrée, en regard de ce qui se passe ailleurs à nos frontières confédérales, est un véritable problème.

La motion de Thomas Schaffter met en exergue les moyens d'améliorer une situation qui, aujourd'hui, nous est défavorable. A notre propension à idéaliser nos atouts, il estime qu'il serait cohérent de tenter de les proclamer avec une efficacité autre que la poésie courante. Il préconise dès lors l'établissement d'un plan d'actions qui ouvre des perspectives et engage le mouvement, c'est assez logique.

La prise de position du Gouvernement sur la motion de notre collègue évoque un manque de moyens à disposition à court terme. Un point de vue partagé par une partie du groupe socialiste, contredit par une autre. A l'instar du Gouvernement, la première considère que des mesures sont déjà prises dans divers domaines d'activité de l'Etat, qui seraient aptes à inverser la tendance d'une stagnation. Enfin, elle se rappelle que le groupe a déjà refusé ce type de démarches dans le passé. Personnellement, je suis, avec quelques-uns de mes collègues, en désaccord avec les réticences émises, mais la loyauté du rapporteur que je suis exigeait que je vous livre les arguments de nos contradicteurs.

En conclusion, la majorité du groupe socialiste, pour reprendre le procès-verbal de la dernière séance du groupe, est ultrapartagée sur la motion et se montrera ultrapartagée sur le postulat. Je ne le suis pas pour ma part pour soutenir la motion et je vous invite à en faire de même.

M. Yves Gigon (UDC) : La motion part d'un constat : il y a une stagnation de la population dans le Jura, malgré les nombreux avantages qui sont décrits, et cette motion demande un plan pour le développement de notre démographie. A titre liminaire, deux particularités quand même, c'est que l'objectif sous-entendu est d'augmenter la somme perçue à titre de la péréquation financière fédérale, donc d'augmenter notre dépendance à des facteurs extérieurs. Aussi, cette course à l'augmentation de la population, il ne faut pas l'oublier, a quand même des répercussions, peut-être pas toujours très positives : l'augmentation de l'utilisation de l'énergie, ce qui peut poser de graves problèmes en cette période actuelle, l'augmentation du trafic routier, cela occasionnera des bouchons, l'augmentation de la construction de routes, la suroccupation des transports publics, donc des investissements dans ces domaines, l'augmentation de la surface bâtie au détriment des terres agricoles, donc la perte

des sources d'approvisionnement local.

Ceci dit, les grandes solutions sont connues pour augmenter la population. Mais le problème est que nous n'avons pas le sou. Quelles sont les solutions connues ? Diminution de l'oppression fiscale, donc diminution de la charge fiscale. Pouvons-nous nous le permettre ? Non. Avons-nous les moyens d'une augmentation des investissements conséquents dans les moyens de communication, notamment les routes et les transports publics ? Non. Avons-nous les moyens d'assurer des prestations sociales et étatiques de haut niveau, notamment au niveau des bourses, des allocations familiales, de subventions diverses ? Non.

Pour ces raisons, nous pensons qu'il est inutile, pour l'instant, de mettre en œuvre un plan d'actions dans ce domaine-là, ni même de l'étudier, puisque, pour l'instant, cela ne servira à rien. Nous n'avons pas les moyens. De plus – c'est une considération toute personnelle – il nous faut attendre la venue de Moutier qui, pour beaucoup de personnes, sera le remède à tous nos maux. Vous comprendrez que le groupe UDC refusera à l'unanimité la motion et refusera également le postulat.

M. Yann Rufer (PLR) : Avec une augmentation de la population de 89 personnes en 2022, le canton du Jura est le parent pauvre de la croissance démographique suisse. Cela représente une croissance d'un peu plus de 1%, même si cela reste au-dessus de la croissance helvétique qui se situe à 0,82% pour 2022. Quand on se projette sur une plus longue période, la différence devient plus criante, le postulant en a fait la démonstration tout à l'heure. On peut dès lors partager les constatations faites par le postulant sur les attraits existants de notre canton.

Dans les éléments positifs supplémentaires à mettre à notre actif, on peut citer un accès à la propriété meilleur marché, un niveau des loyers qui reste attractif en comparaison nationale et la proximité avec Bâle et Bienne via les transports publics. La liste est encore longue et on remarque que les atouts ne manquent pas ou ne devraient pas manquer pour attirer la population dans notre canton.

Dans les éléments qui pèchent, on peut citer quelques exemples. Tout d'abord, notre région n'a pas un tissu économique suffisamment diversifié. Cela se reflète dans le départ de notre jeunesse pour d'autres cantons où les perspectives professionnelles sont plus nombreuses. Un autre point faible dans cette situation est notre positionnement géographique excentré. En effet, si par exemple le canton de Fribourg se développe plus que nous, c'est qu'il est proche d'autres régions dynamiques, ce qui a tendance à inciter la population à y résider.

Les autorités cantonales qui se sont succédées depuis l'entrée en souveraineté sont bien conscientes des enjeux d'une population qui croît faiblement, voire qui stagne. De nombreuses initiatives ont été réalisées en ce sens, dont le programme « Jura, Pays ouvert », qui n'a pas trouvé la faveur de la population jurassienne. Du point de vue de notre groupe, le Gouvernement a déjà pris des mesures pour rendre plus attractif notre canton. Une étude a notamment été mise sur pied pour étudier la sédentarisation du travailleur frontalier. Un autre exemple est celui de la promotion économique exogène qui tente d'attirer de nouvelles entreprises et d'obtenir de nouveaux secteurs d'activité, afin de diversifier le tissu économique et de permettre aux Juras-siennes et aux Jurassiens de rester ou de revenir au pays.

D'autres réflexions ont lieu ou ont eu lieu dans divers domaines afin d'attirer du monde.

Aux yeux de notre groupe, une motion supplémentaire sur ce thème n'apportera rien de plus car, il faut être réaliste, c'est dans les conditions-cadres que réside la clé du succès et non dans un énième plan où l'on risque fortement de réinventer la roue. A ce titre, on peut regretter qu'il n'y ait aucune piste concrète de développement dans la motion. S'il est clair que notre groupe soutient une croissance démographique garante de dynamisme et de pérennité d'une région, nous estimons que la motion ne va rien apporter de neuf à l'existant. Notre groupe refusera donc la motion de même que la transformation en postulat.

Mme Magali Rohner (VERT-E-S) : La motion de Monsieur Schaffter a retenu toute l'attention de notre groupe. Les discussions ont été vives. En effet, les conséquences de l'évolution démographique sont ressenties différemment suivant les communes et les districts dans notre canton et les réponses qui ont déjà été apportées par le passé diffèrent sensiblement suivant les cas.

Pour notre groupe, une réflexion peut certes être menée, mais cette réflexion se doit d'être qualitative plutôt que quantitative. Si la population jurassienne croît moins vite que celles d'autres cantons, il faut aussi penser que c'est certainement cela qui lui a permis de préserver en grande partie cette qualité de vie à laquelle nous tenons tant. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, à notre sens, une croissance incontrôlée serait plus que nuisible. En ce sens, une vision qui lie directement la démographie et les gains économiques de façon simpliste ne saurait nous satisfaire. Cela pourrait créer des conséquences pour le moins indésirables, par exemple un bétonnage incontrôlable comme on a pu le constater dans la capitale depuis quelque temps et, suite à cela, en réalité, une baisse de la qualité de vie de la population en général, peut-être aussi pour améliorer le bien-être de quelques nantis, suite à la destruction du patrimoine bâti et paysager et de la biodiversité. La population existante risque par exemple de ne pas bien le vivre et les conséquences de toute cette bonne volonté risquent bien de chasser une partie de cette population.

Le mitage du territoire n'est pas ce qui est souhaité dans la motion non plus. C'est pourtant bien à notre sens ce qui risque de se produire si on acceptait cette motion telle quelle. Nous devrions premièrement nous poser la question de l'origine de l'érosion de la démographie – cette question se pose depuis longtemps, comme cela a été dit – plutôt que de proposer des actions simplistes et des grands plans qui, comme cela a été dit également, risquent finalement de ne pas avoir les conséquences attendues. Monsieur le ministre Gerber l'a d'ailleurs bien dit.

Par conséquent, la motion, avec son but de 100'000 habitants, nous paraît totalement irréaliste et le groupe VERT-E-S et CS-POP la refusera dans son entier. Le postulat pourra, en revanche, peut-être recueillir quelques voix dans notre groupe. Cela est encore à voir.

La présidente : Les groupes s'étant exprimés, il y a une demande de transformation. Le Gouvernement vous propose de transformer en postulat, est-ce que vous acceptez Monsieur le Député ?

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Non.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement : Rapidement sur l'objectif de transformer la motion en postulat, qui a certainement été mal compris. La question n'est pas tellement de faire un plan, c'est de réfléchir aujourd'hui, par rapport aux mesures qui sont prises, sur quelles priorités on doit travailler avant de faire un plan. Je crois que l'on partage toutes et tous, à cette tribune, le fait que l'on a un problème démographique. On ne partage peut-être pas l'objectif de savoir s'il faut régler ce problème par une augmentation de la population, si j'ai bien compris certaines interventions.

Sur ces aspects, on a donc certainement des divergences, mais ce que j'ai du mal à entendre, c'est que les gouvernements successifs n'ont rien fait. Je me dois quand même d'intervenir là-dessus et juste lister les mesures. Certaines ont été mentionnées dans diverses interventions. Prenez la stratégie du développement en aménagement du territoire, elle est guidée par cet aspect démographique. L'imposition des personnes physiques, la réduction de 1% : c'était pour rendre plus attractif le canton du Jura, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, encore une fois, je ne veux pas rouvrir le débat. On a tout un projet de promotion de l'innovation qui est justement là pour essayer de garder, voire d'attirer, des personnes avec des formations de hautes écoles de Suisse dans le canton du Jura, sachant qu'aujourd'hui on a la cohorte de jeunes de 25 ans les plus formés de Suisse dans les hautes écoles. Par contre, on a la population la plus faible qui travaille dans le canton du Jura. Ce sont donc des outils qui doivent nous permettre de garder ou faire revenir ces gens. On investit des montants conséquents dans le système de l'éducation, également orienté vers l'extérieur, comme la maturité bilingue, la collaboration avec Bâle. Pour la RFFA, nous n'avons pas modifié l'imposition sur les personnes morales de manière identique aux autres cantons. Nous l'avons fait spécifiquement en fonction des caractéristiques du canton du Jura, notamment pour devenir beaucoup plus attractif pour des entreprises qui amèneraient des emplois à haute valeur ajoutée. Il a été mentionné que cela fait cinq ans que l'on travaille au sein d'un groupe de travail sur la sédentarisation des frontaliers. Très honnêtement, le constat est négatif, oui. Il est extrêmement difficile d'attirer cette catégorie de personnes à venir s'établir dans le canton du Jura. Et en termes d'infrastructures, nous avons le Théâtre du Jura, aujourd'hui en exploitation. On a aussi utilisé cet argument d'attractivité, de conditions-cadres, d'emplois, pour justifier ce théâtre. Laissons le temps au temps pour que les effets positifs en termes d'attractivité se fassent ressentir. Et au niveau touristique, je crois que nous devons également relever la capacité d'innovation des responsables. On le voit encore dernièrement dans les championnats du monde au niveau du hockey. C'est un acteur économique qui est à la patinoire, qui vend notre région, qui essaie de faire envie. Ils feront de même cet été avec la rencontre internationale des 2CV. Alors oui, il y a certainement encore des potentiels, oui, il y a encore certainement d'autres outils à disposition. Mais quand on vient avec des idées un petit peu trop en décalage, on voit également que la population ne suit pas toujours : l'idée d'un lac, l'idée d'un golf, l'idée d'un circuit automobile sont des idées qui malheureusement n'ont pas trouvé grâce auprès de la population. J'ai fait exprès de dire malheureusement pour créer une réaction et ça a marché.

Le dernier point, je crois qu'en termes de lobbying par rapport à l'accessibilité du canton du Jura, on travaille depuis des législatures et législatures à maintenir des connexions efficaces, permanentes, à la demi-heure avec des

régions comme Bâle, avec Berne, Bienne, etc., pour que les gens puissent habiter dans le Jura et peut-être exercer à l'extérieur du canton, mais au minimum habiter ici dans le canton du Jura.

Voilà le rajout que je voulais faire pour tout de même donner une note de l'action, que je ne le limite pas à l'action gouvernementale de cette législature, mais depuis la création du canton.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Tout d'abord, merci à chaque groupe d'avoir pris le temps d'étudier cette motion, je crois de manière assez importante, au point que même certains groupes se sont sentis fragmentés. Ce n'était en tout cas pas le but de mon texte. J'aimerais surtout vous dire que j'observe dans la plupart de vos interventions que, finalement, vous êtes tous sensibles à cette question de la démographie, que vous êtes tous sensibles et conscients que le canton du Jura est à la traîne.

Je ne crois pas avoir dit, Monsieur le Ministre – vous déformez mes propos, mais ce n'est pas la première fois – mais au niveau des gouvernements précédents, je crois que je n'ai fait aucune critique particulière, encore moins concernant le vôtre. C'est un constat qui est réel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais je crois que je n'ai pas jeté la pierre à qui que ce soit, et je sais ô combien cette problématique démographique est importante. Elle est difficile à traiter pour votre gouvernement et pour les gouvernements précédents.

J'observe aussi que non seulement vous partagez cette inquiétude démographique, vous évoquez même des stratégies de marketing territorial. C'est finalement tout l'objet de la motion. Alors je ne vois pas pourquoi on prendrait encore le temps de réfléchir à imaginer comment une stratégie pourrait être pensée avant d'évoquer un certain nombre d'actions dans ce domaine. Je crois qu'on noie un peu le poisson et je vous dis très sincèrement, je crains que la situation ne le permette pas.

Pour réagir à la prise de position de l'UDC – qui de toute façon refuse tout, donc je ne vais pas chercher à vous convaincre – sur la question financière et le manque de moyens, je peux vous dire que si on ne travaille pas sérieusement sur cette question démographique, on reparlera de problèmes de moyens dans les deux ans, trois ans à venir, c'est certain. On a un problème de taille critique dans ce canton, tout le monde le reconnaît mais personne ne veut prendre les choses en main.

Donc voilà, je tiens à remercier le groupe PDC d'avoir, pour une grande part manifestement, soutenu ce texte de motion. J'espère que d'autres députés pourront rejoindre cette position au moment du vote final parce que, pour moi, il est assez évident qu'une étude serait totalement inutile. Je l'ai dit, les chiffres, les tendances sont là depuis 40 ans. Cela offre des perspectives très inquiétantes et, entre nous, quelle image donnerait notre Parlement de « tiroiriser » un sujet aussi important ?

Pour moi, le Jura vaut mieux qu'un regard étroit sur une question aussi cruciale, raison pour laquelle je maintiens ma motion et vous invite à lancer ce chantier dès maintenant, ensemble, au travers d'un travail collectif, impliquant toutes les sensibilités de ce Parlement et évitant, ce qui a pu être évoqué, une croissance incontrôlée, puisque ça semble être aussi une crainte, notamment du groupe VERT-E-S et CS-POP, à qui je répondrais que pour avoir une croissance incontrôlée, il faut un minimum de croissance.

Au vote, la motion no 1459 est rejetée par 32 voix contre 24.

4. Interpellation no 1006 Présentation d'un budget cantonal simplifié Gabriel Voirol (PLR)

La présidente : Conformément à l'article 65, alinéa 3, de notre règlement, lors de notre séance du 29 mars dernier, le Gouvernement avait souhaité reporter sa réponse à l'interpellation no 1006 de notre collègue Monsieur le député Gabriel Voirol à notre séance de ce jour. Monsieur le député Gabriel Voirol ayant déjà développé son intervention le 29 mars dernier, je passe ainsi la parole directement à Monsieur le ministre Jacques Gerber.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement : Le Gouvernement partage, Monsieur le Député, votre objectif de mettre en place de nouveaux outils de pilotage de l'Etat qui permettront au Parlement de se focaliser mieux sur son rôle, qui est de fixer le cadre financier, les objectifs et les orientations stratégiques des politiques publiques, contrôler l'atteinte de ces objectifs et ainsi laisser le détail opérationnel à l'Exécutif et surtout à son administration. La mise en œuvre d'un budget par enveloppes est l'un de ces nouveaux outils. On ne peut toutefois pas simplement décréter demain un fonctionnement par enveloppes. Cela ne peut être que l'aboutissement d'un processus de refonte du fonctionnement de l'administration, tel que le prévoit notamment une part du projet Modernisation de l'Etat.

Le Gouvernement propose de répondre de la manière suivante à vos différentes questions sur les constats majeurs enregistrés par le Canton. Ainsi, sur la base d'entretiens menés à ce sujet, on peut confirmer que la procédure à mettre en place exige du temps, des ajustements réguliers en cours de route, mais surtout des investissements initiaux pour les outils informatiques, l'élaboration du concept et l'accompagnement. De véritables instruments doivent être mis en œuvre, notamment l'analyse de toutes les prestations dans chaque service en vue de créer des groupes de prestations cohérents et fonctionnels, l'élaboration de conventions de prestations entre les services et les départements. Elles visent notamment à clarifier les résultats à atteindre et les ressources à disposition pour les prestations fournies. Un constat est partagé, à savoir l'importance de choisir des indicateurs appropriés.

Troisièmement, la mise en place de la gestion par enveloppes budgétaires elle-même, avec l'appui d'une comptabilité analytique. Ce système doit être renforcé également au niveau du contrôle financier. Les points positifs à retirer d'une gestion par enveloppes sont l'augmentation de la marge de manœuvre des diverses unités administratives et, bien sûr, un meilleur pilotage politique et opérationnel grâce à une meilleure information au sujet des groupes de prestations et leur évolution. Les cantons ayant mis ce système en place nous signalent aussi certains écueils, notamment l'investissement conséquent, y compris en EPT, pour sa mise en place et parfois un système trop complexe. Cela nous appelle à mettre en place un système adapté à la dimension de notre administration et qui repose avant tout, bien sûr, sur la confiance mais également le pragmatisme. Il s'agit aussi de définir les conséquences directes lorsque les objectifs posés ne sont pas respectés, car l'absence de telles consé-

quences est un élément souvent mentionné comme un élément négatif dans les autres cantons. Enfin, le mode de gestion par enveloppes n'amène pas en soi d'économies si on ne réfléchit pas en parallèle aux structures, et bien sûr aux prestations à desservir.

Concernant la deuxième question, sur les échéances, une présentation du budget 2025 sous forme d'enveloppes impliquerait que d'ici une année, puisque la procédure d'établissement d'un budget débute en mars, les services soient prêts à travailler avec un tel système. C'est irréaliste du point de vue du Gouvernement et les explications données précédemment. Le principe des enveloppes budgétaires ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais bien comme un outil de la réforme de l'administration, au même titre que, par exemple, la digitalisation des processus ou la flexibilisation du cadre des ressources humaines. Comme déjà relevé, la gestion par enveloppes ne garantira aucune économie si on ne mène pas ces différentes réflexions en parallèle. Piloter les services par enveloppes se fait par les outputs et non plus par les intrants. Cela nécessite donc des outils tels qu'une comptabilité analytique, la valorisation du temps de travail sur des prestations et des tableaux de bord avec certains indicateurs. Ces outils permettront au Gouvernement et au Parlement de remplir leur mission de contrôle.

Le Gouvernement maintient l'objectif de proposer, dès le budget 2026, une gestion par enveloppes pour une partie des services de l'administration déjà, car l'intégration du système dans l'ensemble des services, au vu des ressources à consacrer, se fera progressivement. Une gestion par enveloppes n'est pas forcément applicable à tous les services. Si elle se conçoit assez facilement pour ceux qui fournissent des prestations externes, elle est plus difficilement intégrable dans les unités administratives transversales ou d'état-major. Une solution sera plutôt de faire pour ces dernières une distinction entre un budget stratégique servant à la conduite de projet et un budget opérationnel pour les activités courantes.

On le voit, Mesdames et Messieurs les Députés, instaurer la gestion par enveloppes ne se décrète pas et nécessite la mise en place d'un processus qui va démarrer dès la validation du projet Modernisation de l'Etat par le Parlement. Ainsi, il est prévu un mandat d'accompagnement, puis l'engagement de ressources dédiées à accompagner les services dans ce processus de modernisation. La démarche proposée au travers du projet Modernisation de l'Etat est d'abord organisationnelle. Les objectifs financiers en font bien sûr partie, mais dans le cadre d'un accompagnement organisationnel afin de fournir aux autorités politiques les outils nécessaires aux nouveaux modes de pilotage.

La mise en route du projet doit-elle attendre la création de l'équipe de projet ? Non, Monsieur le Député, la mise en route du projet démarrera déjà avant par l'accompagnement de mandataires pour, d'une part, soutenir le comité de pilotage à définir les concepts détaillés du processus et, d'autre part, définir une méthodologie unique pour établir un référentiel des prestations et des processus par service. Dès ces éléments définis à l'automne, des premiers services pourront prioritairement débiter leur analyse et leur mue vers ce nouveau mode de gestion.

Pour conclure, nous pouvons constater que l'écart entre la présentation actuelle du budget et celle préconisée par le biais d'un système de gestion par enveloppes est important. Cela exige du travail et donc du temps et des ressources. Dès lors, dans un premier temps, nous vous proposerons

deux stades intermédiaires. La première étape se fera déjà au budget 2024, pour lequel le Gouvernement souhaite renoncer à un certain niveau de détails. La deuxième étape sera d'analyser, pour un prochain budget, les possibilités d'améliorer la lecture des enjeux par le Parlement, en proposant quelques éléments clés informatifs par domaine. Le projet Modernisation de l'Etat intégrera ensuite les informations adéquates, à l'image d'indicateurs à travers la publication du budget. Ces indications vous permettront d'améliorer le pilotage financier politique au niveau du Législatif.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Je suis partiellement satisfait et je demande à m'exprimer.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Gabriel Voirol (PLR) : C'est vrai que je n'ai rien préparé car j'attendais la prise de position du Gouvernement pour statuer sur ma prise de position. Il y a des éléments intéressants dans la réponse du Gouvernement. Celui de voir qu'il y a déjà une volonté de simplification et de rassembler un certain nombre de points sous une seule et même rubrique en 2024. Parce que je crois que c'est un enjeu essentiel, on le verra tout à l'heure dans le cadre du Plan équilibré, puisqu'on arrive, si on a un degré de précision trop élevé, à avoir un Gouvernement non pas de cinq membres mais de 95 membres, ce qui ne simplifie pas la prise de décision puisque l'on fait souvent un pas en avant, deux pas en arrière et trois pas de côté. Je dirais que ces aspects-là sont positifs.

Par contre, je trouve qu'il manque de détermination pour aller de l'avant. Je pense que les cantons qui ont procédé à un changement et à une adaptation de leur présentation de budget pour le faire sous forme d'enveloppes n'ont pas décrété qu'ils devaient modifier toute leur structure de l'Etat pour y arriver. On est conscient que ça nécessitera des ressources humaines, des modifications au niveau informatique, mais ces changements-là sont essentiels, ils ne dépendent pas d'aujourd'hui, ce sont des choses qu'on a déjà annoncées depuis de nombreuses années dans la lecture des budgets successifs.

Je serai très attentif à l'évolution de ces présentations des budgets et je me réserve bien évidemment le droit de revenir à cette tribune si ça ne devait pas avancer suffisamment vite. L'idée de départ, comme je l'avais dit il y a un mois, était de déposer une motion urgente interpartis, interpartis parce que cette préoccupation est partagée par de nombreux autres groupes et urgente parce qu'elle est en effet urgente. Il faut se fixer un certain nombre de délais, qui ne sont pas très clairs dans le message du Gouvernement sur le Plan équilibré. Je voulais évidemment vérifier l'intention du Gouvernement puisqu'une présentation simplifiée est plutôt un instrument qui doit aider le Gouvernement à travailler sereinement et j'ose espérer qu'il profitera de cette occasion pour avancer sur ce dossier le plus rapidement possible.

5. Interpellation no 1008

**Etudier avec sérieux et détermination les propositions des députés
Raoul Jaeggi (PVL)**

La présidente : Le développement de l'interpellation no

1008 est reporté à notre prochaine séance. Suite à la communication du Gouvernement de reporter sa réponse, Monsieur le député Raoul Jaeggi a décidé de reporter également le développement de son interpellation.

(Le Gouvernement ayant annoncé reporter sa réponse à la prochaine séance, ce point sera repris.)

6. Arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 »

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre e, de la Constitution cantonale,

vu les articles 18, 19, et 63, lettre a, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales,

vu l'arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2022-2026 du 15 décembre 2021,

arrête :

Proposition initiale :

Article premier

¹ L'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 » est approuvée.

Commission et Gouvernement :

Article premier

¹ L'actualisation du plan financier pour la période 2024-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 » est approuvée.

Proposition initiale :

² Les objectifs financiers à atteindre par la réalisation d'économies, l'augmentation de recettes et la reconsidération d'investissements sont définis annuellement comme il suit :

- 2023 : 11,4 millions ;
- 2024 : 33,0 millions ;
- 2025 : 37,3 millions ;
- dès 2026 : 34,2 millions.

Commission et Gouvernement :

² L'objectif financier de 40 millions de francs par rapport au message du Gouvernement relatif au budget 2022 daté du 7 septembre 2021 doit être atteint par la réalisation d'économies, l'augmentation de recettes et la reconsidération d'investissements.

^{2bis} Les mesures retenues dans le cadre de l'adoption du présent arrêté permettent les économies suivantes :

- 2024 : XX millions ;
- 2025 : XX millions ;
- 2026 : XX millions.

Commission :

³ Pour atteindre cet objectif de 40 millions dans les meilleurs délais, le Gouvernement et la Commission de gestion et des finances établissent une feuille de route précise avant

fin juin 2023.

⁴ Les mesures permettant de résorber le solde pour atteindre l'objectif financier prévu à l'alinéa 2 doivent être décidées avant le 31 décembre 2024.

Minorité de la commission (proposition initiale) :

Article 2

¹ Les mesures du programme « Plan équilibre 22-26 » pour lesquelles la modification de bases légales relevant de la compétence du Parlement est nécessaire seront soumises à celui-ci au plus tard le 30 juin 2024.

Majorité de la commission et Gouvernement :

Article 2

¹ Les mesures du programme « Plan équilibre 22-26 » pour lesquelles la modification de bases légales relevant de la compétence du Parlement est nécessaire seront soumises à celui-ci au plus tard le 31 décembre 2024.

² Une mise à jour de la planification des investissements sera présentée au Parlement en même temps que le budget 2024.

Proposition initiale :

Article 3

Le Gouvernement est autorisé à lancer le projet « Modernisation de l'administration » selon les modalités décrites dans le message du Gouvernement au Parlement du 27 septembre 2022 relatif à l'arrêté portant approbation de l'actualisation du Plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 ».

Majorité de la commission et Gouvernement :

Article 3

Le Gouvernement engage le processus « Modernisation de l'Etat » selon les modalités décrites dans le message du Gouvernement au Parlement du 27 septembre 2022 relatif à l'arrêté portant approbation de l'actualisation du Plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 ».

Minorité de la commission :

(Pas d'article 3.)

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente : Amélie Brahier Le secrétaire général : Fabien Kohler

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Madame la Présidente, conformément à l'article 27, alinéa du règlement du Parlement, je sollicite un dépassement éventuel de mon temps de parole.

La présidente : Je vous l'accorde, Monsieur le Député.

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : En préambule, je tiens à rappeler que le document de référence de ce point de notre du

jour est le message du Gouvernement du 27 septembre 2022 relatif à l'arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026, liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 ». De plus, je relève qu'il fait suite à l'arrêté d'approbation du plan financier de la planification des investissements pour la période 2022-2026, accepté par notre Parlement le 15 décembre 2021. Il était prévu initialement le traitement du message en question en même temps que celui du projet de budget 2023. Compte tenu que l'arrêté du 15 décembre 2021 conservait toute sa validité et que nous n'étions contraints, selon la loi sur les finances cantonales, d'approuver ou de ne pas approuver le budget avant le début de l'exercice 2023, la CGF a souhaité disposer du temps nécessaire pour poursuivre l'étude de la mise en œuvre du programme Plan équilibre 22-26. Nous étions toutefois conscients que le délai supplémentaire était limité en regard des différentes exigences à respecter.

Dès lors, le 11 janvier dernier déjà, notre commission, avec l'accord du Bureau du Parlement, siégeait avec ses membres et remplaçants, soit un total de 17 personnes. A cette occasion, elle constituait cinq sous-commissions dans le but d'approfondir et d'analyser les mesures proposées par le Gouvernement, tout en étudiant également d'éventuelles autres pistes d'économies. Deux sous-commissions étaient composées de quatre commissaires et trois de trois commissaires, avec chacune un responsable. Les différents domaines à travailler ont été répartis comme suit entre les cinq sous-commissions, soit : ressources humaines, formation, culture et sports ; fiscalité, recettes et administration ; aides sociales et individuelles et sécurité publique ; environnement ; et finalement santé et économie publique.

Lors de notre séance du 11 janvier, nous nous fixions également l'objectif de traiter l'arrêté en question lors de la séance du Parlement d'avril 2023. Nous étions conscients que cette échéance était relativement serrée, mais impérative dans le cadre de l'échéancier du traitement du budget 2024 d'une part et de la concrétisation de modifications législatives éventuelles avant la fin de l'année d'autre part.

Pour atteindre cet objectif, il a été tenu 26 séances de sous-commissions et sept séances de CGF. Je tiens ici à remercier tous les membres et remplaçants à la CGF pour leur engagement et leur disponibilité durant les quatre premiers mois de cette année. Je remercie également les membres du Gouvernement, les chefs de services ainsi que le personnel de l'administration, les partenaires et organismes qui ont été sollicités ou rencontrés pour nous permettre de traiter avec connaissance et efficacité les différents sujets en question. Je crois pouvoir relever que le travail s'est fait dans un esprit serein et constructif. J'aurai l'occasion de développer ce qui précède dans une autre partie de mon rapport.

Aujourd'hui, après cette phase de travail du Plan équilibre 22-26, nous ne pouvons toujours pas ignorer, malheureusement, comme en décembre dernier déjà, que l'élaboration des prochains budgets sera toujours très difficile. Il est bien entendu qu'il faut apprécier avec satisfaction le résultat des comptes cantonaux 2022, soit un résultat positif de 300'000 francs au lieu d'un déficit de 20,5 millions. Tout en relevant que nous aurons l'occasion de traiter ultérieurement cet objet, il n'y a absolument pas lieu de considérer ce résultat comme une référence pour remettre en question la situation décrite dans le message du Gouvernement du 27 septembre 2022.

Effectivement, faut-il rappeler que notre Parlement a adopté le budget 2023 avec un déficit de 5,7 millions, après un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de 26,1 millions ? De plus, le budget 2023 tient compte d'un montant de 22,8 millions représentant quatre parts aux bénéficiaires de la Banque nationale suisse (BNS) que nous ne recevrons pas. Quant à la bonne surprise de l'augmentation des revenus fiscaux de 15 millions aux comptes 2022 par rapport au budget, se reproduira-t-elle ? Il faut l'espérer, compte tenu que le budget 2023 tient compte d'une augmentation des revenus fiscaux de 26,7 millions par rapport au budget 2022. En effet, lors de l'établissement du budget 2023, contrairement à celui de 2022, des revenus fiscaux supérieurs ont été anticipés. Je rappelle aussi que notre Parlement n'a accepté, dans le budget 2023, que 4,4 millions des 8,7 millions des mesures proposées par le Gouvernement dans le Plan équilibre 22-26.

En résumé, compte tenu du non-versement de la BNS, qui nous est maintenant connu, le déficit du budget 2023 de 5,7 millions devrait être retenu à 28,5 millions, respectivement à 54,6 millions avant le prélèvement de 26,1 millions sur la réserve de politique budgétaire. De plus, le solde de cette dernière ne sera plus que de 4,4 millions.

Je rappelle que le prélèvement de 26,1 millions sur la réserve pour politique budgétaire afin de respecter le frein à l'endettement va une fois encore détériorer la fortune cantonale. A ce sujet, je rappelle aussi qu'elle s'élevait à 216 millions à fin 2012, à 196 millions à fin 2015, à 106 millions à fin 2019, à 70 millions à fin 2021 et qu'elle se réduira à 32 millions à fin 2023. Ce qui précède démontre que nous puissions bien trop souvent et fortement dans la fortune pour couvrir, entre autres, des charges de fonctionnement. Nous en avons la preuve par les chiffres cités. Personnellement, je ne me réjouis absolument pas de devoir prendre des mesures pour assainir les finances cantonales. Par contre, dans ma fonction de député, je ne peux pas ignorer la dégradation de celles-ci et rester dans l'inaction.

L'actualisation du plan financier nous démontre que l'élaboration des futurs budgets de l'Etat continuera d'être très compliquée. Effectivement, selon le message en notre possession, et sans tenir compte de mesures du Plan équilibre, la projection du budget 2024 fait ressortir un déficit de 50,7 millions, celle de 2025 de 39,4 millions et celle de 2026 de 34,4 millions. De plus, chacun de ces trois montants tient compte d'un apport de 22,8 millions représentant quatre parts au bénéfice de la BNS. Est-il crédible, par exemple, de tenir compte de cet apport incertain dans le budget 2024 ? Pour moi, poser la question, c'est y répondre, tout en sachant également que, depuis des années, nous ne sommes pas unanimes à partager que la part aux bénéficiaires de la BNS ne doit pas être intégrée dans le compte de fonctionnement. Sans prise en compte de cet apport sur la base des connaissances actuelles, la projection du déficit du budget 2024 de 50,7 millions augmenterait donc à 73,5 millions.

Je l'ai déjà relevé dans mon rapport en décembre dernier, mais je le répète une fois encore aujourd'hui, ne pas vouloir voir ces chiffres, c'est se boucher les yeux, et ne pas vouloir les entendre, c'est se boucher les oreilles. Nous aurons l'occasion de débattre du budget 2024 dès le mois de novembre prochain, mais souvenons-nous d'ores et déjà, comme je l'ai relevé précédemment, que le solde de la réserve pour politique budgétaire ne s'élèvera plus, au 31 décembre 2023, qu'à 4,4 millions et la fortune à 32 millions, avant de se transformer en découvert au 31 décembre 2024.

Ces différents éléments démontrent, s'il le faut encore, qu'un plan de mesures est plus que jamais indispensable, respectivement obligatoire, pour permettre de maîtriser nos finances cantonales. De plus, les mesures devaient être concrétisées impérativement dans les meilleurs délais. Je souhaite donc que nous prenions conscience de ce qui précède dans nos décisions de ce jour. Personnellement, dans ma fonction de député, je ne peux pas ignorer la dégradation de celles-ci et rester dans l'inaction.

Après ce rappel de la situation financière et comme esquissé au début de mon rapport, je mentionnerai que les cinq sous-commissions ont traité dans un premier temps les 85 mesures détaillées dans l'annexe 2 du message du Gouvernement du 27 septembre 2022. Elles ont également travaillé différentes pistes qui avaient été transmises mais non retenues dans le Plan équilibre 22-26. A ce sujet, nous devons convenir que les travaux et analyses pour intégrer certaines mesures dans le Plan équilibre nécessitent plus de temps que celui que nous nous étions impartis.

Dans un deuxième temps, les sous-commissions ont présenté leurs travaux d'analyse des mesures et leurs propositions en séance de CGF élargie aux suppléants. Il est bien entendu que les décisions de la commission ont été prises par l'intermédiaire d'une composition de 11 membres. Cette phase s'est également déroulée dans un esprit constructif, dans le but de trouver et de privilégier les consensus. Dans celle-ci, six mesures, soit les mesures 402, 403, 405, 414, 415 et 416, qui ne représentent pas d'économies, ont été retirées du Plan équilibre.

Parmi les 79 mesures restantes, 54 ont été acceptées tacitement par la CGF. Celles-ci n'apparaissent pas dans le document ad hoc de la CGF mais elles sont bien contenues dans l'annexe 2 du message du Gouvernement du 27 septembre 2022. Compte tenu de ce fait, pour la bonne forme et d'entente avec Madame la Présidente, je citerai les numéros des 54 mesures dont il est proposé l'acceptation tacite, à savoir dans l'ordre des pages de l'annexe 2, les mesures 101, 102, 103, 1, 2, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 201, 203, 204, 208, 209, 211, 212, 601, 602, 603, 606, 608, 609, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 509, 510, 511, 512, 401, 406, 407, 408, 409, 412, 413, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 711, 302, 303, 304, 306, 307 et finalement 308. Concernant la mesure 212, je préciserai que le principe de celle-ci a été accepté tacitement en CGF jusqu'en 2026. Compte tenu de son lien avec la mesure 105b, elle sera donc reprise ultérieurement.

La CGF propose également l'acceptation tacite de dix mesures qui figurent dans son document ad hoc. Effectivement, celles-ci font l'objet d'amendements, contrairement aux 54 autres mesures que je viens de citer. Compte tenu que la motivation des amendements respectifs est précisée dans le document, je m'autorise à ne pas tous les reprendre ici. Dès lors, je préciserai que la mesure 607 relative au Parlement a été remplacée par la mesure 607b, avec deux options supplémentaires indiquées par les lettres d et e. Avec ces ajouts, notre Parlement aura ainsi cinq options pour sa prise de décision. La mise en œuvre de la mesure 213 « Centraliser le versement de l'aide sociale au sein des services sociaux régionaux » a été retirée par rapport au traitement de la mesure 610, liée à la neutralisation des effets financiers entre l'Etat et les communes. La mesure 301 « Réductions/suppression des marchés au bétail » a été remplacée par les mesures 301a « Réduction des subventions pour l'élevage du bétail » et 301b « Réduction des subventions à la Fondation Rurale Interjurassienne ». Pour la

bonne forme, je cite également les numéros des autres mesures dont la CGF propose une acceptation tacite, à savoir les mesures 202, 205, 214, 800, 801, 305 et 404.

Je préciserai que je ne reprends pas dans mon rapport les 15 mesures qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail.

Dans le cadre d'autres pistes travaillées au sein de la CGF, il est proposé deux nouvelles mesures par rapport à celles du Gouvernement, à savoir les mesures 803 et 804. La mesure 803 concerne l'installation d'un radar fixe sur l'autoroute au niveau de la galerie de Develier. Comme celle-ci fait l'objet de propositions de majorité et de minorité, elle sera développée par les rapporteurs respectifs dans le cadre de la discussion de détail. Quant à la mesure 804, dont la CGF propose l'acceptation tacite, elle concerne une diminution de 35'000 francs de la subvention à l'ECA Jura. Cette proposition est liée à la réduction de la subvention de l'Office fédéral des routes pour l'intervention des pompiers sur l'A16.

Nous rappelons, dans l'actualisation de l'arrêté relatif à la mise en œuvre du programme Plan équilibre 22-26, l'objectif financier de 40 millions de celui-ci. Je crois avoir démontré que ce montant, même important, continuera à nous faire constater que l'élaboration des budgets sera bien malheureusement toujours difficile. Dès lors, il est important de connaître l'effet des mesures, non pas seulement jusqu'à fin 2026, mais également pour le futur. De ce fait, une colonne relative à l'année 2027 a été ajoutée sur le document ad hoc de la CGF, faisant tout particulièrement ressortir les mesures qui ne sont pas pérennes. Au terme du traitement de cet objet dans le cadre du Parlement de ce jour, nous pourrions ainsi comparer réellement le total des chiffres des mesures que nous aurons acceptées avec celui proposé par le Gouvernement dans son message du 27 septembre 2022.

Tout en appréciant le travail fait par la CGF, comme relevé précédemment, je peux déjà préciser, tout en m'incluant dans mon analyse pour ce constat, que nous avons moins bien fait que le Gouvernement pour nous approcher des 40 millions. Toutefois, dans le cadre des discussions relatives à l'arrêté, j'ai ressenti la ferme volonté de la CGF d'atteindre cet objectif. D'ailleurs, ce qui précède ressort particulièrement des amendements des alinéas 2, 3 et 4 de l'article premier. Le premier délai, fixé à fin juin 2023 pour établir avec le Gouvernement une feuille de route précise pour atteindre l'objectif de 40 millions d'une part et décider les mesures pour l'atteindre avant le 31 décembre 2024 d'autre part, démontre la volonté, respectivement l'obligation, de poursuivre le traitement du Plan équilibre avec efficacité, rigueur et vigueur.

L'expérience de ces quatre derniers mois pourra être mise à profit pour permettre à notre commission de parvenir, avec le Gouvernement, à rechercher, trouver et présenter des économies, et ceci nécessairement et particulièrement par l'intermédiaire de mesures structurelles. Le résultat se mesurera par notre volonté d'assumer pleinement nos responsabilités de parlementaires.

A ce sujet, j'ai déjà eu l'occasion de le relever en décembre dernier lors du traitement du budget 2023, le Gouvernement assume pleinement les siennes pour des mesures de sa compétence. Compte tenu que nous lui en avons refusé de nombreuses à cette occasion et que c'est

encore le cas aujourd'hui par l'intermédiaire de huit amendements, il faudra sérieusement revoir les délégations de compétences que nous lui avons accordées par l'entremise des divers textes législatifs concernés. Cas contraire, il sera toujours plus difficile pour le Gouvernement de pouvoir établir les budgets annuels si nous lui contestons des objets de sa compétence.

Comme rappelé en préambule, un certain nombre de mesures du Plan équilibre doit faire l'objet de la concrétisation de modifications législatives le plus rapidement possible, par exemple avant la fin de cette année, pour permettre une intégration dans le budget 2024. Ce qui précède démontre aussi que pour certaines mesures, la première étape d'aujourd'hui devra être obligatoirement suivie d'une seconde étape pour être dûment concrétisée. Je suis conscient de l'avoir déjà indiqué dans mon rapport. Malgré ce fait, je m'autorise, comme président de la CGF, de le terminer en rappelant avec grande insistance que le moment de se donner les moyens d'obtenir une situation financière saine et d'anticiper les enjeux du futur ne peut plus être reporté. Dès lors, notre Parlement doit assumer ses responsabilités, non pas par des intentions ou des paroles ou des « il n'y a qu'à », mais bien par des actes concrets.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à Monsieur Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour son précieux soutien. Je souhaite également associer à ces remerciements notre secrétaire Fabien Kohler pour la parfaite transcription de nos débats ainsi que pour le travail conséquent lié au traitement et au suivi des mesures.

Je conclus, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines mesures du Plan équilibre 22-26, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter l'entrée en matière de l'arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026, liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 ».

M. Pierre-André Comte (PS) : La nécessité d'adopter un plan équilibre s'imposait. De quoi s'agit-il ? Un principe actif, le plan, et un concept intemporel, l'équilibre. De ces deux notions, reste à savoir ce que la seconde veut dire. De l'équilibre de l'amour, un scénariste dit qu'il s'agit d'une jolie mayonnaise schizophrène. Rapporté aux finances publiques, c'est un point de vue qu'il ne faut pas négliger. Il est en effet salutaire de nous déridier un peu face à la dramatisation parfois comique à laquelle aiment se livrer les oiseaux de mauvais augure. Certes, l'affaire est sérieuse, loin de nous l'idée de la minimiser. Cependant, évitons que la recherche de l'équilibre revienne à agir de telle sorte que plus rien ne bouge, car alors nous ne ferions rien d'utile, ni de bon pour l'Etat.

La CGF a été désignée comme moteur de la réflexion parlementaire sur le sujet. Nous nous sommes mis au travail sur la base des données et des pistes fournies, avec leur arrière-plan stratégique, par le Gouvernement et l'administration. Des sous-commissions, cela a été rappelé par André Henzelin, ont été instituées pour traiter les divers éléments du problème posé. Elles ont dû se démarquer un peu des a priori idéologiques qui auraient pu les figer dans l'impuissance. Ayant réussi cela, la CGF a été en situation de terminer ses travaux dans le délai imparti.

Le Plan équilibre aujourd'hui discuté est fondé sur des compromis et des propositions que le plénum est appelé à approuver, à amender ou à sanctionner. Puis, comme elle l'indique dans son communiqué du 21 avril, la CGF reprendra ses travaux dans le but de suivre la mise en œuvre des décisions. Au-delà, nous sommes convenus que des mesures structurelles s'ajouteraient ultérieurement au plan pour éviter de déroger au frein à l'endettement, un dispositif que par ailleurs nous contestons fermement quant à la rigueur de son contenu et de l'application qui s'en suit. Réduire l'impact social des mesures fut pour nous une préoccupation constante, comme le fut la réflexion sur l'efficacité et l'adaptativité de l'administration aux effets des mesures qui la concernent.

Rappelons encore que la sagesse nous a commandé d'éviter la voie fiscale. Des mesures lourdes sont sur la table, dont il ne faut pas négliger l'impact : ponction sur les salaires de la fonction publique, report préalablement envisagé ou augmenté de la baisse fiscale RFFA pour les entreprises. Deux exemples et deux sujets qui demandent un débat. Il en va de même pour les mesures qui touchent les plus fragiles de nos concitoyens. Jusqu'à ce jour, nous avons procédé à un exercice d'équilibrisme au service de l'équilibre, l'avons-nous réussi ? C'est à notre assemblée plénière de le dire.

Vous aurez compris que le groupe socialiste votera l'entrée en matière puis interviendra dans les différentes rubriques par la bouche de ses représentants. Notre position consensuelle à ce stade le restera en deçà de certaines lignes rouges dont nous avons fait état lors des débats en commission et sur lesquelles je ne reviens pas dans l'immédiat.

Quelques mots pour conclure. Je veux remercier, au nom de mon groupe, Madame la Ministre des finances, la remercier pour la clarté de ses explications et présentations, pour sa patience et son inflexibilité dans l'effort. De même, j'adresse un merci tout particulier à la Trésorerie générale, à Messieurs Charmillot et Bersier, ainsi qu'à tous les membres de l'administration qui ont été sollicités et se sont impliqués dans l'aboutissement du Plan équilibre tel qu'il vous est proposé aujourd'hui. Enfin, toutes nos félicitations vont à Fabien Kohler et à ses collègues du Secrétariat du Parlement pour l'impeccabilité de leur travail qui fut long, complexe et brillamment rendu.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Le projet qui vous est présenté, avec les quelques remarques complémentaires données par le président de la CGF concernant des mesures qui n'apparaissent plus, est le fruit de compromis entre les différents acteurs concernés et les groupes parlementaires. La différence essentielle avec le projet qui avait été renvoyé par la CGF et les mesures qui ont été refusées au moment du budget 2023 est que les partenaires touchés par l'une ou l'autre mesure ont pratiquement tous pu s'exprimer. C'est donc une sorte de consensus qui vous est présenté, pour l'essentiel, même si je continue de penser qu'en raison du mécanisme du frein à l'endettement ce sont toujours les mêmes qui font des concessions. Mais le frein à l'endettement existe, il faut l'admettre et travailler avec.

Quelques mesures seront contestées tout à l'heure. La plupart sont liées aux conséquences sociales qu'elles pourraient entraîner, c'est du moins celles qui nous intéressent le plus. Nous pensons à la volonté de mettre fin à une part importante des prestations fournies par Addiction Jura sur le

site de Clos-Henri, mais nous pensons en particulier à l'augmentation de la quote-part des patients lors d'interventions des soins à domicile. Nous avons déposé une intervention à ce sujet et la CGF n'a pas souhaité intégrer le principe qu'elle défend dans le tableau présenté ce jour. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir lors de son développement. Le principe que nous défendons dans cette motion est que la participation des bénéficiaires doit tenir compte de leur capacité financière.

Nous continuons d'estimer que chacune et chacun doit contribuer selon ses moyens au bien de toutes et tous. C'est une question de redistribution des richesses qui nous est chère. Selon ce même principe, nous défendons l'idée d'avoir des pourcentages différenciés pour la contribution exigée sur les salaires. Que les plus hauts salaires contribuent davantage nous paraît logique. C'est d'ailleurs ce principe qui avait été à l'origine de la première contribution dite « de solidarité », introduite en 1993, qui prévoyait des taux allant de 1% à 4,25%. La durée de la mesure, avec des réductions prévues année après année, a été de six ans. Cette contribution sur les salaires a aussi l'avantage de ne plus être pérenne. Des mesures structurelles touchant les postes de travail, et donc les prestations fournies, devront être décidées ces prochaines années. La CGF s'y engage dans l'arrêté.

En conclusion, les partenaires ayant été consultés et les mesures évitant pour la plupart le pire, sans qu'elles soient forcément bonnes à nos yeux, notre groupe acceptera l'entrée en matière et, en principe, si les votes de détail ne réservent pas trop de surprises, également l'arrêté qui nous est proposé. Je m'associe aux remerciements déjà évoqués à cette tribune.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Une fois n'est pas coutume, la République et Canton du Jura doit faire face à des difficultés financières. Les perspectives inquiétantes de réduction des recettes, combinées avec des charges certes pour la plupart maîtrisées mais néanmoins en constante augmentation, ont conduit le Gouvernement jurassien à présenter un plan équilibre 22-26. En préambule, et même si celui-ci a fait l'objet de nombreuses adaptations et amendements que nous discuterons ce jour, nous tenons à remercier le Gouvernement jurassien d'avoir pris ses responsabilités et d'avoir osé présenter un plan d'économies, pas forcément populaire, tout le monde en conviendra.

Ce premier plan équilibre aura permis de lancer le débat et de rassembler autour d'une même table tous les partis politiques représentés au sein du Parlement pour trouver des compromis au sein de la commission de gestion et des finances. C'est désormais chose faite avec l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 que nous débattons ce matin. Preuve que nos institutions fonctionnent et que lorsque des raisons impérieuses l'exigent, dans l'intérêt de l'Etat jurassien, les partis politiques, aux regards parfois très divergents, sont capables de débattre et de trouver des solutions. Dans cet exercice, le groupe PCSI-PVL a tenu à prendre une part active et salue l'ouverture des autres formations politiques jurassiennes dans ce même état d'esprit. Le groupe et ses deux représentants se sont réjouis de la qualité et de la cordialité qui ont présidé les débats au sein de la commission de gestion et des finances.

Bien sûr, le Gouvernement jurassien pourrait être tenté de relever que les économies financières obtenues par la CGF sont légèrement en dessous de celles qu'il a lui-même

proposées dans son plan équilibre initial. Mais le temps n'est plus aux railleries ou aux enfantillages entre le Gouvernement et le Parlement. Il est temps désormais de s'unir pour permettre à l'Etat jurassien d'affronter son avenir avec sérénité et à préserver son potentiel de développement pour les générations futures.

Le groupe PCSI-PVL soutiendra la quasi-totalité des mesures d'économies ayant trouvé un large consensus politique. Le groupe est conscient qu'un effort conséquent est demandé au personnel de l'Etat au travers d'une contribution financière. Dans le contexte inflationniste actuel, il n'est jamais agréable de voir ses revenus être bloqués, voire diminués. Mais relevons que cette mesure est limitée dans le temps jusqu'à fin 2026, le temps nécessaire pour que la commission de gestion et des finances, sur la base d'une feuille de route qui sera arrêtée, du moins je l'espère, déjà à fin juin 2023, s'attaque à de profondes réformes structurelles avec le Gouvernement jurassien, permettant à plus long terme d'éviter ces plans d'économies à répétition qui ne font plaisir à personne.

Même si le groupe PCSI-PVL a accepté bon nombre de compromis, certaines mesures antisociales, comme la hausse de 5 à 10 francs de la quote-part patient des soins à domicile, n'ont pas trouvé grâce auprès des représentants de notre groupe, restant fidèle à ses convictions. Comme vous le savez, deux de ses membres proposeront également des amendements durant cette séance parlementaire. C'est bien entendu leur droit et nul ici ne cherche à leur contester cette possibilité. Il convient juste de préciser que ces amendements n'émanent pas du groupe PCSI-PVL qui reste attaché, dans son immense majorité, à l'équilibre trouvé en CGF.

Avant de conclure, nous tenons à adresser nos remerciements à l'ensemble des ministres pour leur disponibilité au sein des commissions et sous-commissions ainsi qu'aux représentants de l'administration qui ont toujours répondu présent à nos sollicitations. Remerciements spécifiques à Messieurs Charmillot et Bersier de la Trésorerie générale et bien entendu à notre secrétaire du Parlement, Fabien Kohler, et toute son équipe qui nous ont accompagnés avec professionnalisme dans ce processus. Vous l'aurez compris, le groupe PCSI-PVL votera l'entrée en matière et l'arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026.

M. Mathieu Cerf (Le Centre) : Notre groupe a étudié avec attention, à plusieurs reprises, les nombreuses mesures du Plan équilibre 22-26. La plupart des mesures ont nécessité de nombreux questionnements et des débats parfois animés au sein de notre groupe. Sans trop faire durer le suspense, je vous informe que nous allons accepter l'entrée en matière, puis être attentifs au traitement des mesures et à leurs amendements, pour enfin prendre une décision sur notre vote final, qui n'est actuellement pas totalement défini.

Néanmoins, nous souhaitons relever certaines choses. Tout d'abord, nous remercions l'ensemble des membres de la commission de gestion et des finances, respectivement des sous-commissions, qui ont passé de nombreuses heures à étudier les différentes mesures. Ce travail conséquent mais nécessaire a permis de clarifier de nombreux points qui étaient en suspens lors du premier passage au plénum de décembre, bien que nous aurions espéré que le Plan équilibre 22-26, tel que présenté aujourd'hui, aille plus loin dans ses réflexions et soit plus équilibré, comme son

nom l'indique, notamment quant à des revues de processus et d'organisation interne de l'administration. Par conséquent, et malgré une volonté d'être constructifs, nous ne pourrions pas accepter toutes les mesures ci-après. Ceci ne veut pas dire que, pour certaines, nous nous y opposons, mais nous souhaitons pouvoir avoir des garanties pour la suite.

Le plan qui nous est soumis aujourd'hui n'est qu'une étape vers un long chemin de redressement du bateau de l'Etat pour compléter les économies nécessaires, et peut-être même supplémentaires, relativement à l'absence de versements de la BNS. Notre interrogation majeure est la suivante : nous avons plus l'impression que l'Etat regarde et trouve les économies ou des recettes supplémentaires chez ses partenaires. Je parle ici des entreprises, avec les mesures 6 et 8 par exemple, ou encore les communes, qui voyaient le bout du tunnel avec la fin de la mesure OPTI-MA, à qui nous demandons encore un effort. Je peux également mentionner les familles, à qui nous allons augmenter le tarif de l'accueil extrafamilial avec la mesure 214, ou encore les mesures liées à l'agriculture.

A l'inverse, à l'interne même de l'administration, aucune ou quasiment aucune mesure structurelle n'est proposée, mis à part des mesures ponctuelles, et nous ne minimisons pas l'impact des mesures 105a et 105b, bien au contraire, mais celles-ci restent ponctuelles. Nous n'avons pas à ce jour d'informations sur d'éventuelles pistes à l'étude. On va certainement me dire ici que ce travail reviendra aux sous-commissions, avec tout d'abord l'élaboration de la feuille de route, puis les nombreuses séances qui en découleront. Oui, c'est vrai, c'est d'elles que viendra une partie de la réponse, une partie seulement, car pour notre groupe, ceux qui sont les plus à même de faire une analyse de l'administration, ce sont bien évidemment ses chefs. Et j'entends par là, vous, les membres du Gouvernement. Nous attendons aussi que vous preniez vos responsabilités et soyez force de propositions concrètes à l'intérieur de vos départements.

Pour terminer, notre groupe s'engage et fera des propositions pour compenser les mesures ponctuelles décidées ce jour, puisque le processus qui s'est tenu jusqu'à ce jour n'a pas permis de le faire au sein des sous-commissions qui se sont concentrées sur les mesures initiales du Plan équilibre. Nous souhaitons au final pouvoir disposer d'un plan équilibre qui n'en a pas que le nom, mais qui est réellement bien équilibré et qui requiert un niveau d'efforts équivalent et partagé entre les différents domaines et branches économiques, échelons politiques, classes sociales et évidemment aussi un équilibre entre les efforts internes à l'administration et externes.

Comme annoncé en préambule, en fonction des mesures adoptées ce jour et donc de l'équilibre trouvé ou du déséquilibre provoqué, nous définirons notre position finale quant à l'acceptation de ce volet du Plan équilibre. Pour terminer, nous remercions l'ensemble des personnes ayant œuvré à l'élaboration de ce Plan équilibre 22-26.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Nous voici arrivés à ce qui, à nos yeux, constitue une première étape d'un chemin qui doit nous conduire à l'équilibre financier, comme l'indique d'ailleurs le titre du processus. Il est essentiel pour notre groupe de faire certains rappels initiaux.

La situation financière de notre canton est plus qu'inquiétante, avec une dette qui ne cesse de progresser, laissant même entrevoir que très prochainement, et sans réaction

déterminée de nos institutions, notre fortune puisse être négative ces toutes prochaines années. Un tel cas de figure serait dramatique pour l'avenir des générations futures. On se doit d'être courageux et de ne pas laisser à ces dernières une situation d'endettement avec une fortune négative difficile à assumer. Ce message est celui que nous ne cessons de rappeler au fil des derniers exercices budgétaires.

Nous devons impérativement redéfinir la structure de l'Etat. C'est pour le PLR une évidence criarde et je me permets de rappeler, une fois de plus, l'existence de la motion no 435 de notre collègue Alain Schweingruber, déposée le 22 septembre 1993 et intitulée « Vers un véritable programme de réduction des tâches ». Un texte vieux de 30 ans, non réalisé malgré son acceptation par le Parlement, et qui pourtant n'a pris aucune ride jusqu'à aujourd'hui. C'est en effet en procédant à une analyse des différentes tâches de l'Etat, celles qui sont imposées par le droit supérieur, celles qui sont indispensables au fonctionnement de l'Etat, celles qui apportent une plus-value, celles qui ne présentent pas un caractère indispensable, etc., que l'on pourra redéfinir les besoins essentiels, en permettant à l'Etat de fonctionner avec une structure adaptée.

Pour effacer le déficit structurel que chacun s'accorde désormais à reconnaître, un tel exercice est nécessaire et indispensable. Oui, les finances de notre Etat souffrent. Elles souffrent d'un déficit structurel évident et marqué, même si les résultats équilibrés des comptes 2022 du Canton du Jura, à analyser en regard des résultats exceptionnels de la place économique suisse en 2022, ne permettent pas de se réjouir pleinement puisque le résultat de l'exercice comptable jurassien est le moins bon des cantons suisses en 2022. Ce résultat aurait même dû être négatif si l'on ne prenait pas en compte la manne de la BNS dans le compte de fonctionnement, ce que nous n'arrêtons pas de demander. Nous sommes toutefois satisfaits des déclarations du Gouvernement jurassien qui affirme, à l'occasion de la présentation des comptes 2022, que le déficit structurel reste évident et que la pertinence du Plan équilibre reste fortement d'actualité.

Nous voici donc arrivés, comme évoqué en introduction, à la première étape. En effet, et c'est pour nous essentiel, on ne peut pas se satisfaire des projections faites avec ce seul exercice initial. La planification financière, établie comme de coutume au début de législature et acceptée par ce Parlement, mentionnait un objectif d'amélioration de 40 millions. Pour le PLR, cet objectif était le minimum syndical, notre analyse ayant démontré que les besoins financiers étaient supérieurs et sont supérieurs si l'on exclut la manne de la BNS et si on tient compte de l'impact potentiel de la fermeture de notre fleuron cigarettier.

Parti de consensus, notre groupe pouvait vivre avec un montant de 40 millions. Toutefois, il est inconcevable pour nous de remettre en cause cet objectif minimal accepté par le Parlement. Vous comprendrez notre étonnement et notre incompréhension lorsque les premières versions de l'arrêté que nous débattons ce jour ne faisaient pas clairement référence à cet objectif financier validé par notre Parlement. En l'absence d'engagement allant dans ce sens, nous n'aurions eu et n'auront aucune peine à ne pas accepter un arrêté qui constituerait un retour en arrière.

L'exercice budgétaire 2022 a été des plus compliqués. Nous tenons à rappeler que le PLR, après avoir constaté l'absence de volonté déterminée à aller dans le sens des propositions d'économies de l'Exécutif et de valider celles-

ci, qui étaient de la compétence du Gouvernement ou des chefs de département, a décidé de refuser le budget 2023. Nous regrettons de ne pas avoir été suivis et obtenu une majorité parlementaire pour aller dans ce sens, ce qui aurait assurément facilité ultérieurement la prise de décisions, certes extrêmement difficiles, mais malheureusement nécessaires et indispensables. L'exercice qui nous est proposé, avec l'examen détaillé et une validation de pas moins de 31 mesures de compétences décisionnelles diverses, est particulier.

Dans le développement de notre interpellation sur la présentation d'un budget simplifié sous forme d'enveloppes, nous avons souligné le fait qu'il est essentiel de respecter les sphères de compétences spécifiques dévolues à chacun, celles dévolues aux chefs de département, au Gouvernement et au Parlement. Pour le PLR, le respect de cette logique de séparation des compétences est essentiel. Nous n'aurions en fait même pas dû à avoir à nous prononcer sur les mesures qui sont de la compétence des chefs de département ou du Gouvernement. La logique aurait alors pu être de s'abstenir tout simplement de voter sur ces mesures, mais une non-participation de notre groupe au vote aurait fait encourir le risque bien trop grand de se retrouver avec une majorité, ou des majorités, pour refuser l'ensemble des mesures gouvernementales, ce qui aurait été contraire à notre volonté. Nous avons donc préféré soutenir majoritairement toutes les mesures gouvernementales et départementales, comme nous l'avons fait lors de l'examen du budget 2023.

Une planification financière reste un instrument qui doit nous orienter sur les mesures à prendre pour préparer les exercices budgétaires des années suivantes en fonction des évolutions probables de notre environnement. Elle est donc évolutive et incertaine. Nous aurions préféré, pour les trois années prochaines, avoir des objectifs annuels fixés à l'avance dans l'arrêté et ne pas devoir faire un exercice comptable le jour même de la décision du Parlement avant de les transcrire dans ledit arrêté. Une telle démarche peut laisser croire que l'on pourrait se satisfaire de résultats inférieurs à l'objectif de 40 millions. C'est la raison pour laquelle nous tenons clairement à redire que ce que nous faisons aujourd'hui n'est pas la finalité mais le début du chemin.

Nous avons encore beaucoup de travail sur la planche et un prochain rendez-vous est fixé avec le budget 2024. Nous nous inquiétons d'autant plus que certaines mesures n'offrent aucune garantie de pouvoir être mises en œuvre et être ainsi comptabilisées dans le décompte final réel, comme par exemple la vente d'un bâtiment à un partenaire externe : encore faut-il qu'il soit acheteur. Je rappelle néanmoins que l'on travaille sur une planification financière et que certaines mesures sont à considérer comme des objectifs destinés à être mis sur la table. On est donc loin du compte final des 40 millions. On en appelle à la responsabilité de chaque groupe politique. Respectons les compétences décisionnelles des divers organes, ce n'est pas en étant 95 membres gouvernementaux que l'on va avancer. S'agissant de la décision d'engager le processus Modernisation de l'Etat, vous l'aurez sans doute compris à l'écoute de notre introduction, nous sommes non seulement favorables mais impatients de lancer un tel processus.

Enfin, en guise de conclusion, j'aimerais aussi m'associer aux remerciements nombreux et mérités à toutes les personnes qui ont œuvré à la présentation de ce plan équilibré. Et, pour terminer, vous signaler que nous entrons bien

évidemment en matière sur l'arrêté pour pouvoir débattre de celui-ci. Notre groupe sera toutefois très attentif aux résultats qui ressortiront des votes sur les différentes mesures et notre position finale relative à l'acceptation ou non de l'arrêté dépendra bien évidemment de ceux-ci. Nous demanderons peut-être, je vous en informe déjà, une interruption de séance après avoir pris connaissance des chiffres qui seront mis dans l'arrêté, ceci afin de pouvoir procéder à une évaluation concrète.

M. Romain Schaer (UDC) : Je ne vais pas rallonger la discussion. Aujourd'hui, nous allons prendre le train pour amener le canton à l'équilibre financier, je dirais enfin. Le travail ne fait que commencer. Les mesures structurelles vont encore nous occuper bien longtemps à l'avenir. En tous les cas, merci aux personnes impliquées directement ou indirectement dans ce processus. Comme dit, le chemin est encore long mais les compromis interpartis obtenus avec ce plan équilibre sont les gagnants de ce processus. Les 40 millions devront être atteints, alors au boulot. Le groupe UDC acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté.

M. Yves Gigon (UDC) : Je ne vais pas prolonger les débats et vous me direz que je reviens sur un sujet récurrent. Mais la venue de Moutier, et ça c'est le seul fait qui est admis, aura des répercussions financières extrêmement importantes. Nous ne les connaissons pas, en positif ou négatif. Nous ne savons pas. Madame la Ministre a certainement plus d'informations à nous donner, mais elle ne peut pas nous en dire plus à l'heure actuelle étant donné que le Concordat est encore en cours de négociation. Cependant, le Plan équilibre, pour un élément aussi important, ne dit pas un mot sur la venue de Moutier, ne donne pas une estimation, alors que celle-ci pourrait certainement être donnée par le Gouvernement.

Nous sommes complètement dans l'inconnu. Est-ce que le Plan équilibre qui nous est présenté aujourd'hui est encore d'actualité ? Nous n'en savons rien. Sommes-nous trop rigoureux ? Nous n'en savons rien. Ou pas assez ? On ne sait pas. Est-ce que l'on est complètement à côté de la plaque ? On ne sait pas. C'est comme si vous êtes au restaurant et que vous acceptez de payer 100 francs pour un menu, mais que vous ne connaissez pas la composition du menu. Est-ce qu'il est trop cher ? Est-ce qu'il n'est pas assez cher ? Pour cette raison, j'ai du mal à me prononcer sur l'entrée en matière à ce stade et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Avant de commencer, je me permets, histoire de ne pas contrevenir au bon protocole, de demander une autorisation de dépassement de temps de parole.

La présidente : Je vous l'accorde.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : J'espère ne pas avoir à l'utiliser, mais je vous remercie, Madame la Présidente.

Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs les Députés, que j'avais prévu, un peu à l'image des propos de Thomas Schaffter, de faire un propos d'entrée en matière constructif, rappelant les différentes étapes de ce plan équilibre. Indiquer, comme ça a été fait, le fait que nous n'avons pas encore atteint la ligne d'arrivée mais que nous sommes toutefois à une étape décisive. J'avais également prévu de

vous rappeler que le 15 décembre 2021 correspond véritablement au début de ce projet, il y a de cela 16 mois donc, et que ce Parlement s'est alors fixé un objectif à atteindre, soit celui de 40 millions, objectif qui n'est aujourd'hui pas remis en question, qui a été indiqué comme une première étape et qui doit rester dans le viseur pour la suite. J'avais encore prévu d'indiquer qu'à partir de l'été 2021, les représentants des partis politiques ont été invités à deux séances sur les finances cantonales, indiquant qu'un probable déficit structurel compris entre 30 et 50 millions se dessinait et qu'il s'agissait de pouvoir prendre des mesures. A ce jour, soit le 26 avril 2023, je tiens encore à dire que cette analyse reste toujours d'actualité. J'ai bien entendu les propos du député Yves Gigon et il est évident que ces éléments-là devront être clarifiés rapidement.

Des mesures s'avèrent toutefois toujours indispensables. Je crois que l'ensemble des groupes qui est monté aujourd'hui à la tribune s'est prononcé à ce propos et que, même si les mesures qui sont aujourd'hui sur la table de cette assemblée ne sont pas suffisantes par rapport à l'objectif financier initial, elles s'avèrent pourtant indispensables pour permettre aux budgets à venir de se rapprocher du cadre législatif, cadre qui a été rappelé à plusieurs reprises et qui s'inscrit dans le mécanisme de frein à l'endettement. Le budget 2024 sera d'ailleurs l'épreuve du feu si nous ne devons pas parvenir à des accords aujourd'hui. Enfin, j'avais prévu de vous indiquer que tout équilibre est basé sur des efforts partagés et qui dépendent de la qualité des engagements de chacun, que cet équilibre, et nous en sommes toutes et tous conscients, peut s'avérer fragile si les efforts ne sont pas fournis jusqu'à la fin. Je ne vous cache pas dès lors ma surprise, depuis quelques jours, à l'approche des votes, de voir certaines positions, sous la pression d'une vague de clientélisme électorale, se fragiliser, voire s'effriter, et mettre en péril le socle nécessaire aux décisions qui sont à prendre ce jour.

Mesdames et Messieurs les Députés, la fin de la récréation a sonné. Etre élu en politique implique de devoir prendre ses responsabilités, non seulement par beau temps, mais également par brouillard. Et après les différentes interventions à la tribune, il me semble que ce matin, le ciel devient plus menaçant. Certes, la navigation par beau temps est plus agréable, et je pense pouvoir dire que le Gouvernement, comme le Parlement, aurait préféré mener d'autres projets qu'un programme d'économies qui ne peut, par définition, que faire des insatisfaits. Toutefois, face aux enjeux en matière de finances cantonales, il serait aujourd'hui irresponsable de ne pas prendre de mesures.

Dans ce contexte, si on pouvait encore entendre, au mois de décembre, que le temps avait manqué pour l'échange, pour les discussions, pour les négociations nécessaires, pour les propositions, pour les amendements, pour qu'un projet de cette ambition puisse être traité, cela n'est plus le cas, Mesdames et Messieurs les Députés, aujourd'hui, le temps a été pris, cela a été dit, pour rencontrer les partenaires, obtenir des informations, échanger avec les services, avec les départements et trouver des consensus afin de respecter les engagements pris. Or, il semble que, pour une partie de cet hémicycle en tout cas, prendre et assumer ses responsabilités et ses engagements ne fasse plus partie du cahier des charges de député.

Cette attitude, 16 mois après le lancement du processus, n'est plus défendable et me questionne grandement. Imaginez la crise institutionnelle qu'un refus du Plan équilibre 22-

26 aujourd'hui provoquerait. Car c'est bien de cela dont on parle depuis ce matin, au travers de divers amendements de dernière minute qui viennent bousculer l'équilibre général. Le projet présenté ce jour est le fruit d'efforts partagés. L'ensemble de la classe politique doit aujourd'hui démontrer sa capacité à travailler collectivement et à tenir ses engagements jusqu'au bout. A ce stade, il ne revient plus au Gouvernement de chercher à convaincre. A ce stade, c'est bien la capacité de cette assemblée de travailler pour une vision partagée qui est à l'épreuve. C'est également la capacité de cette assemblée, derrière de grandes déclarations, de décider.

Mesdames et Messieurs les Députés, au niveau institutionnel, comme je l'ai dit et comme ça a été dit à cette tribune, le chemin parcouru par la commission de gestion et des finances est à relever. Les échanges entre les représentants du Parlement et les membres du Gouvernement ont été intenses et la mise sur pied de sous-commissions a nécessité un engagement conséquent des membres de la CGF qui ont pu appréhender de manière approfondie les mesures envisagées. Le travail a été mené avec sérieux, engagement et compétence, afin d'atteindre, par le dialogue, une vision commune construite sur les compromis essentiels au fonctionnement démocratique. J'ose espérer que tout ce travail se traduira aujourd'hui, dans les votes, par des décisions responsables et démontrant notre capacité collective à relever les enjeux pour ce canton.

Je ne saurais terminer mon propos, évidemment, sans procéder aux remerciements les plus sincères par rapport aux efforts et investissements personnels consentis. Un tel projet n'est jamais réalisé de gaieté de cœur et il doit être mené dans tous les cas avec une responsabilité et un engagement hors pair à tous les niveaux. En reprenant l'organigramme du projet, je ne peux que remercier les membres de la fonction publique qui ont participé et participeront encore à l'élaboration des mesures, les membres du comité de pilotage et notre mandataire, Monsieur Gigandet, la Trésorerie générale, en particulier Monsieur Pascal Charmillot, qui assume depuis le début la coordination du projet, le Secrétariat du Parlement, qui a soutenu l'importante phase de travail assumée par la CGF, notamment Monsieur Fabien Kohler, mes collègues membres du Gouvernement, qui ont soutenu les différentes mesures concernées par leurs départements respectifs, et enfin les membres de la commission de gestion et des finances et les suppléants qui, comme déjà dit, se sont engagés par un travail conséquent, à l'image de son président, Monsieur André Henzelin, qui a préparé les séances et conduit les débats avec cette haute exigence qu'on lui connaît. Pour l'occasion, Monsieur Henzelin a également pu compter sur le soutien de présidents de sous-commissions, à savoir Messieurs Mathieu Cerf, Stéphane Babey, Loïc Dobler, Roberto Segalla et Vincent Eggenschwiler.

Je vous recommande, au nom du Gouvernement, d'approuver l'entrée en matière ainsi que l'arrêté tel qu'amendé et proposé par la majorité de la CGF. Le Gouvernement recommande également d'approuver le programme de mesures mentionnées à l'annexe 2 du message du 27 septembre 2022, à l'exception des mesures suivantes : les mesures 402, 403, 414, 415 et 416, qui sont retirées d'un commun accord, la mesure 213 « Centraliser le versement de l'aide sociale au sein des services sociaux régionaux », qui a été retirée mais qui est présentée dans votre document comme acceptée tacitement.

Le Gouvernement recommande également d'approuver, dans un souci de compromis, les mesures présentées comme acceptées tacitement auparavant par le président de la CGF. A la différence de la CGF, le Gouvernement ne s'est toutefois pas prononcé sur l'adaptation de la mesure 607 propre au Parlement. Parmi les neuf autres amendements acceptés tacitement et soutenus par le Gouvernement, quatre représentent l'actualisation de données financières faite pour les mesures 202, 205, 404 et 801. Cinq amendements représentent des adaptations de fond, à savoir la mesure 214 sur le tarif d'accueil extrafamilial, la mesure 800 liée à la subvention de la fanfare de la police, la mesure 301 liée au marché au bétail, la mesure 305 liée à Jura Tourisme ainsi que la nouvelle mesure 804 « Indemnisation de l'ECA Jura sur l'A16 ». Le Gouvernement se réserve finalement le droit d'intervenir sur les autres mesures amendées figurant dans le tableau annexé.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de votre attention. J'espère que mon message aura été entendu et que ce Parlement prendra aujourd'hui ses responsabilités dans cette étape décisive pour les finances cantonales.

La présidente : L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons passer directement à la discussion de détail des mesures. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer

à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. Donc, je vous propose d'entamer la discussion de détail des mesures.

En préambule, je précise que nous nous basons sur le tableau « Plan équilibre : propositions de la CGF », état au 21 avril 2023, que vous avez toutes et tous reçu. Les mesures non reprises dans ledit document ne font pas l'objet de contestation ou de proposition d'amendement, tel que cela vous a été rapporté par le président de la commission de gestion et des finances. Elles sont donc soumises au Parlement conformément au tableau figurant dans l'annexe 2 du message du Gouvernement du 27 septembre 2022. Il est encore précisé que les mesures 402, 403, 405, 414, 415 et 416, qui ne représentent pas d'économies, sont retirées du Plan équilibre. Enfin, pour faciliter la procédure, je vous propose de prendre les mesures les unes après les autres, telles qu'elles figurent dans le tableau.

Deux propositions en lien avec des mesures nous ont été communiquées. Elles seront traitées directement avec la mesure concernée comme une proposition de la personne. Nous prendrons ensuite les mesures supplémentaires et terminerons bien entendu avec la mesure 610.

Nous pouvons donc entamer la discussion de détail avec les mesures 104a et 104b, remplacées par les mesures 105a et 105b.

Mesures 105a et 105b (mesures 104a et 104b abandonnées par la commission et le Gouvernement).

Contribution sur les salaires du personnel de l'administration, du personnel enseignant et des membres du Gouvernement (mesure 105a) (première ligne ci-dessous).

Report de l'impact financier de la mesure 105a sur les institutions paraétatiques telles que mentionnées à la mesure 104b (sauf la FAS) (mesure 105b) (deuxième ligne ci-dessous).

Majorité de la commission et Gouvernement :

Remplacement des mesures 104a et 104b par les mesures 105a et 105b visant à une réduction linéaire des salaires de la fonction publique de 1,9% (105a) et effets semblables sur les contributions aux institutions paraétatiques (à l'exception de la FAS) pour une durée limitée de 3 ans.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2, de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
3'750	3'750	3'750	0	50	150	150
254	111	517	0	-145	-146	-130

Minorité de la commission :

Remplacement des mesures 104a et 104b par les mesures 105a et 105b visant à une réduction des salaires de la fonction publique de 1% pour les salaires mensuels bruts jusqu'à 7'000 francs et de 2% pour les salaires mensuels bruts supérieurs à 7'000 francs (105a) et effets semblables sur les contributions aux institutions paraétatiques (à l'exception de la FAS) pour une durée limitée de 3 ans.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2, de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
3'750	3'750	3'750	0	50	150	150
254	111	517	0	-145	-146	-130

Proposition Vincent Hennin (PCSI) :

Suppression des mesures 105a et 105b.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2, de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-3'750	-3'750	-3'750
0	0	0	0	-254	-111	-517

M. Mathieu Cerf (Le Centre), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Je voudrais tout d'abord prendre quelques instants pour remercier les différents intervenants qui ont participé aux séances de la commission et de la sous-commission « RH et formation, culture et sports ». J'adresse aussi mes remerciements à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess, Monsieur le ministre Martial Courtet ainsi que les chefs de service, Madame Sophie Beyermann et Messieurs Schnegg et Donzé. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers les représentants de la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne (CDS), avec qui nous avons eu un échange constructif et ouvert. Enfin, je n'oublie pas mes collègues de la sous-commission, Messieurs Meury, Ciochi et Schaffter, avec qui nous avons pu débattre de manière ouverte et trouver un consensus malgré nos sensibilités politiques différentes.

Maintenant, en ce qui concerne les mesures 105a et 105b, je tiens à souligner que la majorité de la commission de gestion et des finances considère qu'une contribution identique pour l'ensemble des personnes touchées serait plus juste et plus acceptable qu'un système à deux taux. Aussi, la variante à deux taux oppose la problématique de certaines classes et annuités. Par exemple, si nous comparons deux employés de la classe 10, respectivement annuités 15 et 16, il y a actuellement une différence de salaire annuel d'environ 870 francs. Si nous appliquons un système à deux taux de contribution, la différence de salaire entre ces deux employés ne serait plus que d'une trentaine de francs par année. C'est pourquoi la majorité de la commission souhaite éviter d'éventuelles tensions entre les employés de la fonction publique et recommande donc une uniformité. Enfin, je tiens à rappeler que ces mesures sont limitées dans le temps et qu'elles devront être compensées par d'autres mesures structurelles au plus tard avant la fin de l'année 2026.

M. Raphaël Ciochi (PS), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Comme au match de hockey, certains sont assis dans les gradins, d'autres debout au bord du front de glace. (*Rires.*)

C'est avec un immense plaisir que je m'exprime aujourd'hui, debout devant vous, pour vous donner la position de la minorité. La minorité de la commission se serait bien passée d'une nouvelle mesure touchant au personnel de l'Etat et des institutions paraétatiques car les efforts fournis par la fonction publique au sens large ne sont pas négligeables depuis près de 30 ans. En effet, les employés du secteur public ont contribué à de nombreuses reprises aux différentes salves d'économies. Permettez-moi ici de vous soumettre à un bref exercice de mémoire, en vous rappelant par exemple les discussions récentes sur le budget 2023 et la compensation partielle du renchérissement à hauteur de 2,08% au lieu de 4,16%, représentant un montant de 5,3 millions. Je pourrais également vous rappeler qu'en 2017, l'échelle des traitements a été réduite de 1,5%, rapportant ainsi 4 millions par année. Une convention prévoyait que cette réduction devait être effacée jusqu'en 2020, ce qui ne fut jamais le cas. Parallèlement, et jusqu'en 2022, la compensation du renchérissement n'a jamais été accordée. On peut également remonter à 2014 et au programme OPTIMA, qui a supprimé environ 90 emplois dans la fonction publique jurassienne. On peut encore remonter et se rappeler

qu'en 2008, parmi les 51 mesures d'assainissement, plusieurs ont touché la fonction publique. On peut remonter loin mais aujourd'hui je m'arrête là et je ne vous parlerai pas de la ponction salariale progressive qui a touché la fonction publique en 1993 et les quatre années suivantes.

Tout cela pour vous dire que lorsque l'on insiste sur le poids que représentent les charges de personnel dans le budget cantonal, on constate en fait que de nombreux efforts ont déjà été faits et qu'on ne peut pas ignorer que les charges en personnel se montaient à 55% des charges réelles de fonctionnement en 1980 et qu'elles sont passées aujourd'hui à 27% dans les comptes 2022. Concrètement, leur poids a simplement été divisé par deux et encore faut-il préciser que les dépenses en lien avec la pandémie et la gestion de la crise ukrainienne ont fait remonter provisoirement cette proportion.

Mais passons, nous sommes en 2023 et la minorité a pris acte qu'au vu de la situation délicate des finances cantonales, le dispositif constitutionnel du frein à l'endettement, que nous trouvons toujours trop rigide, nous imposait de trouver des solutions à très court terme. De plus, il faut aussi rappeler le principe admis à la base du Plan équilibre, je prends à témoin les collègues de la CGF : tout le monde doit participer aux efforts, employés du secteur public y compris. Ainsi, nous avons dû nous résoudre à une mesure sur le personnel de l'Etat et des institutions paraétatiques, qui prendra la forme d'une contribution sur les salaires. A l'instar de la majorité, la minorité est entrée en matière pour une contribution limitée dans le temps. En effet, compte tenu des incertitudes de toutes sortes (BNS, BAT, contexte international) ainsi que de l'arrivée de Moutier, ou encore de la modernisation de l'Etat en cours, dont les premiers effets sur les RH sont attendus à moyen terme, il sera important de réévaluer la situation RH et les charges du personnel après les exercices 2024, 2025 et 2026.

Si elle s'accorde sur le montant à économiser via la contribution salariale, une minorité de la commission diffère sur les modalités pour y parvenir. En effet, nous sommes d'avis qu'il est indispensable de tenir compte de la capacité financière, autrement dit de la capacité contributive, des employés en question, car il faut bien admettre que la mesure représentera un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat des employés de l'Etat et donc tout particulièrement pour les premières classes salariales de l'échelle des traitements.

Pour toutes ces raisons, la minorité vous propose une réduction de 1% pour les salaires mensuels bruts jusqu'à 7'000 francs et de 2% pour les rémunérations supérieures. Fort de ces considérations, je vous invite à soutenir la proposition de la minorité, ce que fera mon groupe parlementaire.

M. Lionel Montavon (UDC) : Baisser le salaire des employés de l'Etat en pleine inflation, quelle belle image ! Eh oui, c'est un UDC qui vous le dit. Quelle image montrons-nous à la population jurassienne ? Et à l'extérieur ? Finalement, n'allons pas si loin, rendons-nous juste à Moutier. Quelle image également envers notre économie et nos entreprises ? J'ai à ce propos échangé quelques paroles avec des cadres supérieurs d'une grande firme dont je tairai le nom. Non seulement ils n'en ont pas cru leurs yeux, mais encore moins leurs oreilles. Connaissez-vous des patrons d'entreprises qui, un jour, ont baissé le salaire de leurs employés ? Tout comme j'ai cru rêver lorsque j'ai entendu les

propos d'un grand syndicaliste ici présent sur ce dossier, sur les ondes de RFJ le 21 dernier, ne finissant pas de se contredire. J'ai écouté cela et tout d'abord, naïvement, je me suis dit : « Mais c'est l'imitateur du vendredi ! » Non, ce n'était pas lui.

Vous en avez déçu plus d'un, pour ne pas dire tous. Je ne parle pas pour moi, vous l'imaginez bien, mais vous savez ce qui me fait le plus mal ? La motivation de beaucoup de personnes qui s'éteint et l'envie qui s'en va avec. Chaque année, cette fameuse épée de Damoclès, ces personnes nous demandent : « Qu'est-ce qu'ils vont encore essayer de nous prendre cette fois-ci ? » C'est aussi l'histoire de la petite concierge qui commence son service tous les matins à 4.30 heures alors qu'elle s'est déjà préparée à mettre ses gants en caoutchouc qui s'attachent jusque derrière les coudes. Eh bien maintenant, on va lui dire : « Vous faites de l'excellent travail, je vous félicite, mais dès janvier 2024, on va vous ponctionner de près de 2%. » Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, vous aurez compris que je ne voterai ni pour la majorité ni pour la minorité.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Je viens ici défendre mon amendement, déposé à titre individuel. Mon groupe, bien entendu, ne soutient pas cet amendement. Madame la Présidente, je requiers déjà un léger dépassement de mon temps de parole. Je ne vais pas exagérer.

La présidente : Je vous l'accorde.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, je ne suis pas opposé aux mesures 105a et 105b, j'y suis farouchement opposé. Je ne me suis pas engagé en politique pour soutenir et valider des baisses de salaire, ceci est contraire à mes convictions et c'est à la base de mon engagement politique, d'autant que des solutions existent. Oui, nous devons urgemment enfin sortir la tête de l'eau, tout le monde est d'accord avec ça. Mais cette proposition, c'est l'envers du bon sens. Non, on ne touche pas aux salaires de cette manière. Un salaire, c'est un droit, c'est un dû. Avez-vous conscience du signal envoyé à l'économie privée si le domaine public, en l'occurrence notre Canton, donne le signal qu'il est acceptable, tolérable, de toucher aux salaires ? Rendez-vous bien compte que vous allez ouvrir la boîte de Pandore, que vous allez créer un nouveau précédent dont les répercussions sont totalement prévisibles et immaîtrisables ?

De manière plus générale, ces deux mesures font payer la note aux employés. Sont-ils responsables de notre incapacité, à toutes et tous, à maîtriser nos structures, nos prestations surdimensionnées en regard de nos capacités financières ? La réponse est évidente : non. On se trompe de cible, chers collègues. C'est le miroir aux alouettes. Ce n'est pas une solution pérenne. Il faut être conscient que c'est repousser encore une fois la cure d'amaigrissement qui, plus qu'hier, est aujourd'hui indispensable. Plus qu'hier, petit rappel des mesures OPTI-MA : la mesure 35 demandait au Gouvernement de réduire les EPT et de bloquer leur nombre à 1'800 pour fin 2018. Aujourd'hui, quatre ans après cette échéance, nous dénombrons un peu plus de 1'900 EPT. Un rapide calcul : si l'on prend un salaire moyen de 7'000 francs, la facture annuelle est de 10 millions. 40 millions, chers collègues, c'est le fruit de la non-réalisation de la mesure OPTI-MA à ce jour.

Comprenez bien, je ne viens pas vers vous les mains vides vous demander de biffer purement et simplement ces

mesures sans compensation. Le travail effectué afin d'assainir nos finances est admirable dans son ensemble. Je tiens notamment à féliciter – la liste n'est pas exhaustive – les membres de la CGF, les membres du Gouvernement, les services de l'Etat, les différentes institutions qui ont abattu, en peu de temps, un travail énorme et conséquent. Bien que vous puissiez encore en douter, je suis tout à fait conscient de tous ces enjeux. Dès lors, trois options me sont apparues comme réalistes afin de compenser le montant d'un peu plus de 4 millions auquel je vous enjoins de renoncer : hausse de l'imposition et baisse linéaire des rubriques du budget dès 2024, là où c'est possible, excepté les salaires des employés de l'Etat, jouer avec l'IPC et négocier avec les partenaires sociaux une adaptation différée aurait été, à mon sens, une vraie solution. On va oublier cette option, le train est déjà passé.

La hausse de l'imposition reste à mon sens la solution ultime. Elle serait cependant un très mauvais signal au vu de la conjoncture actuelle. De plus, elle ne règle en aucun cas la problématique actuelle. Par contre, il paraît réaliste de se pencher sur la proposition de mon collègue Raoul Jaeggi concernant la baisse linéaire. Elle a le mérite d'anticiper et de donner le feu vert à la réforme des structures de l'administration jurassienne. Elle charge, elle responsabilise les chefs de service, le personnel, afin de dégager des solutions d'amaigrissement. Et je n'ai aucun doute quant à la capacité des employés de l'Etat à s'investir dans cette tâche. Elle exige des acteurs concernés une meilleure maîtrise des coûts. A l'instar du travail effectué par les différentes sous-commissions de la CGF dans la recherche de solutions d'économies, il me semble possible et indispensable de réitérer cet exercice d'accompagnement au sein des différents services.

Oui, c'est une tâche ardue, c'est un véritable défi, mais notre canton en a déjà relevé plus d'un. Ce qui vous est proposé ici, c'est de responsabiliser positivement tous les employés de l'Etat. Grignoter leur salaire, cela a déjà été dit par mon collègue Lionel Montavon, ne peut être ressenti que négativement avec les conséquences liées : perte de motivation, absentéisme, démissions, etc. La perte du pouvoir d'achat engendrée par ces mesures viendra s'ajouter aux effets du renchérissement qui, régulièrement, n'est pas compensé entièrement. Les prévisions de l'indice IPC, les hausses déjà annoncées des primes maladie et des loyers vont encore durement plomber les budgets cette année.

Tous ces éléments sont à considérer. Ils vont impacter négativement la consommation mais aussi les rentrées fiscales attendues. Fait rarissime et pas anodin, en juin 2022, pour faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires en Suisse, le conseiller fédéral Guy Parmelin invitait les partenaires sociaux à négocier des augmentations de salaire. Avait-il vraiment perdu la tête ?

Je réitère mon appel, chers collègues. Je vous enjoins à faire preuve de bon sens. Les cartes aujourd'hui sont entre vos mains. Il est temps de jouer vos atouts avant d'être pomme avec le bourg. Il tient à vous de soutenir cette vision. Il faut se donner les vrais et bons moyens afin de sortir la tête de l'eau. Arrêtons de creuser ce trou sans fond. Je vous remercie d'ores et déjà de valider cet amendement mais aussi et surtout celui de mon collègue Raoul Jaeggi.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je tiens d'abord à remercier la décision du Bureau puisqu'elle contribue à me permettre d'atteindre les 10'000 pas quotidiens en venant à la tribune.

Ensuite, pour Lionel Montavon, je te signale que ce n'est pas un imitateur qui s'exprime aujourd'hui et je te garantis que je me réjouis d'être davantage libéré dans mes prises de position dès l'année prochaine.

Fondamentalement, je fais plus ou moins la même analyse que Vincent Hennin concernant la contribution salariale imposée au personnel de l'Etat et aux employés des institutions appliquant l'échelle salariale cantonale. Je pense que c'est l'occasion de rappeler que le personnel de l'Etat, contrairement à ce que prétendent plusieurs personnes dans cet hémicycle, passe déjà, et est passé, régulièrement à la caisse lorsque les finances cantonales ne sont pas au beau fixe. Il y a des répétitions, dans ce que je vais dire, avec les propos tenus par Raphaël Ciocchi, qui m'a fait remarquer qu'il avait d'excellentes lectures.

Faisons une brève rétrospective en partant d'aujourd'hui. Malgré le refus de la semaine de congé non payée, la fonction publique jurassienne permet déjà une économie de 5,3 millions sur les salaires par le seul fait que le rattrapage du renchérissement n'a été réalisé qu'à moitié en 2023. Des décisions, notamment de non-octroi du renchérissement par le passé, faisaient que le rattrapage pour 2023 aurait dû atteindre 4,16%. Ce n'est que la moitié qui a été attribuée, ce qui représente ces fameux 5,3 millions d'économie sur les salaires. En 2017, cela a été cité, une convention a été signée, qui a baissé les salaires de 1,5%, ce qui a rapporté depuis 4 millions chaque année. Une convention devait assurer un rattrapage jusqu'en 2020. Ça n'a jamais été le cas. Il faut signaler que l'addition de ces mesures fait que les salaires cantonaux dans le Jura ont baissé entre 2016 et 2023, ce qui est unique en Suisse.

Si l'on continue de remonter le temps, un événement que peu de monde connaît, ou ne veut connaître, est le fait qu'au moment de la mise en place de la nouvelle évaluation des fonctions, en 2014, pour introduction en 2015, il est apparu que le coût global de l'opération était trop élevé de quelques 2 millions. C'est alors que l'évaluation de la fonction d'enseignant primaire a été révisée. Elle est ainsi passée de la classe 14 à la classe 13, avec la complicité active du Syndicat des Enseignants Jurassiens (SEJ) et de son secrétaire général. Aujourd'hui, il est pratiquement certain qu'une demande de révision de cette évaluation de fonction entraînerait le passage des enseignants primaires de la classe 13 à la classe 14, tous les juristes sont d'accord sur ce point. Soucieux de ne pas mettre en péril les finances cantonales, le SEJ, lors de sa dernière assemblée générale, a une nouvelle fois décidé de ne pas se lancer dans une telle démarche.

On pourrait encore rappeler qu'en 2014, le sinistre programme OPTI-MA a supprimé, ou devait supprimer, environ 90 emplois dans la fonction publique jurassienne. Je m'arrête là sur ce point, par amitié pour un député présent dans la salle. On pourrait encore, en ces temps de satisfactions et turbulences bancaires, rappeler que lors du sauvetage de la BCJ par l'Etat, la fonction publique jurassienne est passée à la caisse par une contribution dite « de solidarité ». J'en ai parlé dans l'entrée en matière.

La Coordination des syndicats a toujours tenté de collaborer, pour autant qu'on lui donne la possibilité de s'exprimer pour trouver des solutions aux difficultés financières de l'Etat. En 2021 et en 2022, elle a, par exemple, fait des propositions touchant les salaires. Mais elles ne furent pas retenues par le Gouvernement. C'est dans le même esprit qu'elle entre en matière sur la ponction souhaitée pour 2024

à 2026 et, même si je partage une bonne partie des arguments développés par Vincent Hennin, je n'entends pas revenir sur l'engagement de principe pris.

Nous avons évité le pire, je le répète, nous admettons la moins mauvaise solution, qui sera limitée dans le temps. Nous voterons pour la ponction salariale demandée en donnant notre préférence à un système de taux différencié. Mais, Mesdames et Messieurs, il faut que nous soyons conscients que de telles pratiques ne devront plus se répéter à l'avenir. Ou l'on trouve moyen de dépenser moins en réduisant les prestations de l'Etat, ou l'on admet que cela n'est pas possible et que, par conséquent, il faut trouver moyen de financer ces prestations par l'ensemble de la population. Mais rendre les emplois de la fonction publique jurassienne de moins en moins attractifs aura à terme des conséquences négatives pour l'ensemble de la population. Quant à la proposition de Raoul Jaeggi, liée à celle de Vincent Hennin, mais qui viendra ultérieurement, là aussi, par amitié, je préfère ne plus m'exprimer à ce sujet.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Parmi les mesures relatives au Plan équilibre 22-26, la nécessité de faire participer le personnel de l'Etat à l'effort a été entendue. Sans refaire tout l'historique, je rappellerai que le Gouvernement avait proposé une cinquième semaine de congé non payée. Cette mesure a toutefois été écartée par le Parlement dans le cadre du budget 2023. Suite aux discussions en commission de gestion et des finances, et en associant les partenaires sociaux, une contribution salariale a alors été retenue. La contribution proposée correspond à un pourcentage salarial prélevé sur le traitement du personnel de l'Etat et des membres du Gouvernement, équivalent à 1,9% du traitement. Elle sera prélevée mensuellement, y compris sur le 13^e salaire, durant une période de trois ans, comme cela a été dit. L'impact financier net pour l'Etat se monte à près de 3,6 millions par année concernée. La mise en œuvre de cette mesure, si elle est acceptée, exigera une modification du décret sur le traitement du personnel de l'Etat et du décret fixant le traitement des membres du Gouvernement, donnant lieu à un message qui sera transmis à votre autorité.

Dans ce contexte contraignant mais nécessaire d'économies budgétaires, l'Exécutif est conscient des efforts demandés au personnel et est conscient que cette mesure représente un effort conséquent pour le personnel de l'Etat. Le Gouvernement se rallie toutefois à la majorité de la commission et invite le Parlement à accepter le principe retenu d'une contribution salariale linéaire de 1,9% pour les années 2024, 2025 et 2026. Par souci d'équité, les institutions paratataiques dont les charges salariales sont financées principalement par des aides forfaitaires de l'Etat sont également concernées par la mesure 105b. La diminution de 1,9% s'applique à la quote-part salariale ainsi financée par le Canton, pour autant que l'institution ne soit pas impactée par une autre économie spécifique.

M. Mathieu Cerf (Le Centre), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Au nom de la commission de gestion et des finances, je vous donne la position de cette dernière par rapport à la proposition de notre collègue Vincent Hennin. Cette proposition est contraire aux discussions et choix de la commission. Je rappelle également que la sous-commission « RH et formation, culture et sports », comme je l'ai déjà dit, a reçu les partenaires sociaux pour une discussion constructive dans le cadre de ces

mesures 105a et 105b et qu'une entrée en matière de la CDS s'est fait sentir. De ce fait, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité, propose le rejet de cette proposition.

La présidente : Nous allons passer au vote des mesures 105a et 105b. Nous allons dans un premier temps opposer la proposition de majorité de la commission et du Gouvernement à la proposition de la minorité. Dans un deuxième temps, la proposition gagnante de ce premier vote sera opposée à la proposition de Monsieur le député Vincent Hennin.

Au vote :

- *La proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement l'emporte face à la proposition de la minorité de la commission par 32 voix contre 24.*
- *La proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 45 voix contre 4 en faveur de la proposition de Vincent Hennin (PCSI).*

(La séance est levée à 12.00 heures.)

